

TransAlta renewables inc.

TransAlta Renewables Inc.

Rapport de gestion

31 décembre 2018

Rapport de gestion

Table des matières

Activités d'exploitation de la société	M2	Situation de trésorerie et sources de	M20
Mesures non conformes aux IFRS	M2	financement	
Mesures conformes aux IFRS additionnelles	M3	Autres résultats consolidés	M24
Énoncés prospectifs	M3	Perspectives pour 2019	M25
Faits saillants	M5	Gestion du risque	M27
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	M6	Instruments financiers	M36
Analyse du BAIIA aux fins de comparaison	M11	Opérations et soldes avec les parties liées	M38
Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture	M15	Méthodes et estimations comptables critiques Modifications comptables	M40 M45
Stratégie et capacité de produire des résultats	M17	Résultats du quatrième trimestre	M47
Contexte d'affaires	M18	Principales informations trimestrielles Contrôles et procédures	M51 M52

Le présent rapport de gestion doit être lu avec nos états financiers consolidés audités de 2018 et notre notice annuelle de 2019 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Nos états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada telles que publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB») et en vigueur au 31 décembre 2018. Certaines mesures financières comprises dans ce rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs et ne doivent pas être utilisées isolément ou en remplacement de mesures établies selon les IFRS. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements. Tous les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, lesquels sont présentés en dollars entiers à deux décimales près. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», «TransAlta Renewables» et la «société» désignent TransAlta Renewables Inc. et ses filiales, et «TransAlta» désigne TransAlta Corporation et ses filiales autres que TransAlta Renewables. Les termes clés qui ne sont pas définis ailleurs aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le glossaire de termes clés. Le présent rapport de gestion est daté du 5 mars 2019. Des renseignements supplémentaires sur TransAlta Renewables, y compris la notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur notre site Web, à l'adresse www.transaltarenewables.com. L'information que contient directement ou par hyperlien le site Web de la société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

Activités d'exploitation de la société

Au 31 décembre 2018, TransAlta Renewables détenait et exploitait 13 centrales hydroélectriques, 19 parcs éoliens et une centrale alimentée au gaz au Canada et détenait des participations financières dans le parc éolien du Wyoming, le parc éolien Lakeswind («Lakeswind»), les projets d'énergie solaire Mass Solar («Mass Solar»), les actifs australiens et le projet de parc éolien aux États-Unis Big Level. En outre, la société a conclu une entente visant l'acquisition du projet de parc éolien Antrim de 29 MW aux États-Unis («Antrim»). La clôture de l'acquisition devrait se réaliser à la fin de mars 2019.

Globalement, nous détenons directement ou au moyen de participations financières une capacité de production¹ brute totalisant 2 445 MW en exploitation (capacité de production¹ nette de 2 414 MW). TransAlta gère et exploite ces centrales en notre nom en vertu d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation, telle qu'elle est modifiée.

Nous ne détenons qu'une participation financière dans les flux de trésorerie des actifs australiens, du parc éolien du Wyoming, du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar et non une participation directe dans ceux-ci. Nous détenons également une participation financière dans le projet de parc éolien aux États-Unis Big Level, lequel est en construction, et nous prévoyons acquérir une participation économique dans le projet de parc éolien aux États-Unis Antrim après la satisfaction de certaines conditions de clôture. Les résultats d'exploitation de ces actifs ne sont pas consolidés dans nos résultats. Toutefois, les produits financiers que nous tirons des placements sous-jacents sont inclus dans nos résultats nets consolidés.

Mesures non conformes aux IFRS

Nous évaluons le rendement selon diverses mesures. Certaines des mesures qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément ou comme une mesure de remplacement, ou comme une mesure plus significative de ceux-ci, aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs et ne doivent pas être utilisées isolément ou en remplacement de mesures établies selon les IFRS.

1) Nous mesurons la capacité comme étant la capacité maximale nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, ainsi que ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie en soustrayant la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs.

Les principales mesures non conformes aux IFRS de la société sont le résultat avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison («BAIIA aux fins de comparaison»), les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Le BAIIA aux fins de comparaison comprend notre BAIIA présenté ajusté pour exclure l'incidence de la variation de la juste valeur des actions de catégorie B, de la variation de la juste valeur des actifs financiers, des profits et pertes de change et de la dépréciation, ainsi que le BAIIA aux fins de comparaison des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond à leur BAIIA présenté ajusté pour tenir compte : 1) des produits tirés des contrats de location-financement et du changement du montant des créances au titre des contrats de location-financement; 2) des frais de gestion fixés par contrat; 3) de l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport; et 4) des recouvrements d'assurance. Le BAIIA aux fins de comparaison est présenté de façon à fournir à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont calculés comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, diminués des dépenses d'investissement de maintien, des distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle des filiales, et des produits financiers et des produits d'intérêts, majorés des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des actifs détenus au moyen de participations financières, lesquels sont calculés comme étant le BAIIA aux fins de comparaison tiré des participations financières diminué de la variation des créances à long terme, des dépenses d'investissement de maintien, de la charge d'impôt exigible, des recouvrements d'assurance et des ajustements du taux de change. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux utilisateurs des indications sur les montants tirés des activités d'exploitation et des placements dans les filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les liquidités disponibles à des fins de distribution sont calculées comme étant les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés diminués des remboursements prévus du capital de la dette amortissable. Les liquidités disponibles à des fins de distribution peuvent fournir des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Mesures conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés «Marge brute» et «Résultats d'exploitation» à nos comptes de résultat consolidés. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «projeter», «avoir l'intention de», «planifier», «prévoir», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement futur et sont

assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de manière importante des résultats envisagés.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à nos activités et à notre rendement financier futur attendu, y compris, mais sans s'y limiter : le contexte d'affaires prévu au Canada, en Australie et aux États-Unis; les dépenses engagées dans des projets de croissance et des projets d'investissement de maintien et de productivité, notamment les dépenses d'investissement de maintien des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière; les avantages de la récente acquisition d'une participation dans trois projets d'énergie renouvelable auprès de TransAlta; les niveaux de la dette en cours; nos perspectives pour 2019, y compris le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution; le total des coûts de construction et de placement liés aux projets de parc éolien Big Level et Antrim; la production d'énergie renouvelable provenant des actifs éoliens et hydroélectriques en 2019; les attentes relatives au régime de réinvestissement des dividendes, y compris l'intention de TransAlta de ne pas y participer; la clôture de l'acquisition du projet de parc éolien Antrim; les dates prévues de mise en service des projets de parc éolien Big Level et Antrim; notre stratégie de gestion du risque de change; les attentes à l'égard des paiements d'intérêts nets et du volume de la dette; notre capacité à maintenir une disponibilité adéquate; les attentes relatives aux titres d'emprunt axés sur des projets; les taux d'imposition combinés prévus par la loi et notre échéance prévue pour l'impôt à payer; les attentes au chapitre des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien, y compris l'entretien effectué par des tiers ainsi que la variabilité de ces coûts; le versement de dividendes futurs; les attentes à l'égard de la disponibilité, de la capacité et de la production; le calendrier et l'achèvement de projets en cours et les coûts s'y rapportant ainsi que le financement de ceux-ci; les mesures visant à gérer certains risques, notamment des notions particulières déterminées pour gérer le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, les risques liés à la gestion de projets et le risque lié à la réputation; la réglementation, la législation et les programmes gouvernementaux prévus, y compris la législation fédérale canadienne portant sur les émissions de gaz à effet de serre et l'incidence des événements récents en Ontario sur la société; le processus d'approvisionnement pour la production à partir d'énergies renouvelables en Alberta; la valeur des crédits compensatoires générés par nos installations de production d'énergie renouvelable; les attentes à l'égard de la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS; les attentes concernant le caractère saisonnier de la production des centrales éoliennes et hydroélectriques; les attentes quant à notre capacité d'avoir accès aux marchés financiers à des conditions raisonnables; les attentes à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état; et nos attentes relativement à l'issue des réclamations contractuelles ou réclamations juridiques existantes ou éventuelles, des enquêtes réglementaires et des litiges, y compris le différend avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG») concernant la mise en service de la centrale de South Hedland. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion se fondent sur de nombreuses hypothèses, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses suivantes : aucune modification importante aux lois et règlements applicables, y compris les modifications fiscales et réglementaires dans les marchés où nous exerçons nos activités; aucune incidence défavorable importante sur les marchés des placements et du crédit; aucune modification importante à notre relation avec TransAlta; les hypothèses relatives à nos stratégies et priorités actuelles, y compris en ce qui concerne notre stratégie de croissance.

Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs, on compte notamment les risques concernant : l'évolution de la conjoncture économique, notamment les fluctuations des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; les interruptions au titre du transport et de la distribution de l'électricité; les incidences climatiques; les interruptions de l'approvisionnement en eau, en vent ou en gaz nécessaire pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles; la menace posée par le terrorisme intérieur, les cyberattaques et d'autres catastrophes d'origine humaine; les pannes de matériel et notre capacité à procéder aux réparations dans des délais raisonnables et de manière rentable; les risques et la concurrence dans le secteur d'activité; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; la garantie d'assurance; notre provision pour impôts sur le résultat; les différends qui nous opposent à des contreparties; les procédures judiciaires et les litiges contractuels impliquant la société; la dépendance à l'égard du personnel clé; les cadres réglementaires et politiques dans les territoires où nous exerçons nos activités; les exigences de plus en plus restrictives en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; et les risques associés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions. Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les perspectives financières contenues aux présentes visent à renseigner les lecteurs sur les attentes et les plans actuels de la direction, et les lecteurs sont mis en garde que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements prospectifs pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats et événements projetés se matérialiseront.

Faits saillants

Faits saillants financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Production d'énergie renouvelable (GWh) ¹	3 652	3 623	3 541
Produits des activités ordinaires	462	459	259
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	236	9	(2)
BAIIA aux fins de comparaison ²	430	424	407
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ²	343	328	284
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	385	290	282
Liquidités disponibles à des fins de distribution ²	295	284	245
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,92	0,04	(0,01)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action ²	1,33	1,40	1,27
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action ²	1,15	1,21	1,10
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,94	0,91	0,96
Dividendes versés par action ordinaire ³	0,94	0,90	0,88

1) Comprend la production des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

2) Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Incluent les versements hors trésorerie au titre du régime de réinvestissement des dividendes.

Aux 31 décembre	2018	2017	2016
Capacité installée – gaz (MW) ¹	949	956	931
Capacité installée – énergie renouvelable (MW) ²	1 496	1 388	1 388
Total de l'actif	3 747	3 628	3 835
Dette à long terme ³	932	1 043	827
Total des passifs non courants	1 192	1 075	1 237

1) Compte tenu de la production des centrales alimentées au gaz canadiennes et australiennes.

2) Compte tenu de la capacité installée des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis.

3) Comprend la partie courante.

Notre production d'énergie renouvelable a augmenté de 29 GWh, surtout en raison de l'acquisition des parcs éoliens Kent Breeze et Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar en mai 2018.

Nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et nos liquidités disponibles à des fins de distribution ont également augmenté respectivement de 15 millions de dollars et 11 millions de dollars, en raison principalement des actifs australiens et de notre portefeuille d'actifs d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis. La contribution des actifs australiens au titre des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés a été de 143 millions de dollars au cours de l'exercice, comparativement à 125 millions de dollars en 2017. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés d'actifs détenus directement ont été touchés par les niveaux accrus des dépenses d'investissement de maintien.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a augmenté de 227 millions de dollars, principalement en raison de la hausse des produits financiers de 90 millions de dollars. À la période correspondante de l'exercice précédent, une dépréciation de 137 millions de dollars de notre placement dans les actifs australiens a eu une incidence négative sur les résultats de 2017.

Événements importants en 2018 et événements postérieurs à la date de clôture

En 2018, nous avons atteint d'importants jalons :

- Le 19 octobre 2018, nous avons annoncé la mise en service de l'expansion du parc éolien de Kent Hills d'une capacité de 17,25 MW, situé au Nouveau-Brunswick, ce qui porte la capacité de production totale du site à 167 MW.
- Acquisition de projets de parc éolien aux États-Unis :
 - Le 20 février 2018, nous avons conclu une entente visant l'acquisition de participations financières dans deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un contrat d'achat d'électricité («CAÉ») de 15 ans avec Microsoft Corp. («Big Level») et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans avec des contreparties détenant des notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+ («Antrim»). La date de mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019. L'acquisition d'Antrim demeure assujettie à un certain nombre de conditions de clôture. TransAlta s'attend à ce que la clôture de l'acquisition d'Antrim ait lieu à la fin de mars 2019.
 - Le 20 avril 2018, nous avons réalisé l'acquisition d'une participation financière initiale dans Big Level au moyen de la souscription de 39 millions de dollars (31 millions de dollars américains) d'actions privilégiées reflétant d'une filiale de TransAlta.
 - Le 28 septembre 2018, nous avons financé des coûts de construction supplémentaires de 22 millions de dollars (17 millions de dollars américains) pour le projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis par l'entité mettant en œuvre le projet, soit une filiale de TransAlta.
 - Le 2 janvier 2019, la société a financé des coûts de construction supplémentaires de 45 millions de dollars (33 millions de dollars américains) du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis par l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta.
- Le 22 juin 2018, nous avons émis 11 860 000 actions ordinaires au prix de 12,65 \$ l'action pour un produit brut d'environ 150 millions de dollars.
- Le 31 mai 2018, la société a acquis la totalité des participations dans trois entités auprès de TransAlta, acquisition qui prévoyait notamment le transfert de sa participation directe du parc éolien Kent Breeze de 20 MW situé en Ontario à la société pour un prix d'achat totalisant 39 millions de dollars. Nous avons également acquis auprès de TransAlta une participation financière dans le parc éolien Lakeswind de 50 MW situé au Minnesota («Lakeswind») et dans les projets d'énergie solaire de 21 MW situés au Massachusetts («Mass Solar»). Le prix d'achat total pour les deux actifs s'est établi à 65 millions de dollars (50 millions de dollars américains), déduction faite de la prise en charge de 62 millions de dollars (48 millions de dollars américains) d'obligations de financement donnant droit à des avantages fiscaux et de dettes du projet. Le 28 juin 2018, la société a souscrit des actions privilégiées reflétant supplémentaires de 33 millions de dollars (25 millions de dollars américains) d'une filiale de TransAlta afin de financer le remboursement de la dette liée au projet Mass Solar.
- Le 31 mai 2018, le conseil d'administration de la société (le «conseil») a autorisé la mise en place d'un régime de réinvestissement des dividendes pour les détenteurs canadiens d'actions ordinaires de TransAlta Renewables.

Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour obtenir plus d'information.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière, avant les variations du fonds de roulement. Les liquidités disponibles aux fins de distribution fournissent aux utilisateurs des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de

distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action et les liquidités disponibles à des fins de distribution par action ont été calculés au moyen du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	385	290	282
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	5	17	(7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations	390	307	275
Ajustements :			
Dépenses d'investissement de maintien	(34)	(27)	(11)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(4)	(3)	(5)
Produits financiers et produits d'intérêts – participations financières ¹	(171)	(86)	(151)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières ¹	162	137	176
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	343	328	284
Déduire :			
Remboursements du capital de la dette amortissable	(48)	(44)	(39)
Liquidités disponibles à des fins de distribution	295	284	245
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	257	235	223
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action	1,33	1,40	1,27
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	1,15	1,21	1,10

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers présentés dans le présent rapport de gestion.

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA présenté et du BAIIA aux fins de comparaison :

Exercice clos le 31 décembre 2018	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires	462	—	200	662
Combustible, redevances et autres coûts de vente ¹	98	—	6	104
Marge brute	364	—	194	558
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	86	—	39	125
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	—	1	9
Recouvrements d'assurance	—	—	(6)	(6)
Produits financiers	(129)	129	—	—
Produits d'intérêts	(45)	45	—	—
Variation de la juste valeur des actifs financiers	1	(1)	—	—
Profit de change	(6)	6	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	449	(179)	160	430

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Exercice clos le 31 décembre 2017

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	459	—	202	661
Combustible, redevances et autres coûts de vente ²	97	—	14	111
Marge brute	362	—	188	550
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	83	—	35	118
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	—	—	8
Produits financiers ⁴	(39)	39	—	—
Produits d'intérêts ⁴	(48)	48	—	—
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	2	(2)	—	—
Profit de change	(6)	6	—	—
Dépréciation d'un placement	137	(137)	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	225	46	153	424

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) À compter du troisième trimestre de 2017, les montants liés aux participations financières incluent l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

4) À compter du premier trimestre de 2018, nous sommes tenus, en raison de l'adoption de l'IFRS 9, de présenter les produits d'intérêts dans un poste distinct dans le compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts tirés de notre placement dans les actifs australiens ne sont plus inclus au poste Produits financiers dans le compte de résultat.

Exercice clos le 31 décembre 2016

	Présentés	Ajustements	Participations financières ³	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	259	—	371	630
Combustible, redevances et autres coûts de vente	23	—	83	106
Marge brute	236	—	288	524
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	53	—	56	109
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	7	—	1	8
Produits financiers ⁴	(109)	109	—	—
Produits d'intérêts ⁴	(42)	42	—	—
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	142	(142)	—	—
Perte de change	35	(35)	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	150	26	231	407

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

3) Compte tenu des résultats des actifs canadiens qui ont été acquis le 30 novembre 2016.

4) À compter du premier trimestre de 2018, nous sommes tenus, en raison de l'adoption de l'IFRS 9, de présenter les produits d'intérêts dans un poste distinct dans le compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts tirés de notre placement dans les actifs australiens ne sont plus inclus au poste Produits financiers dans le compte de résultat.

Le tableau ci-après présente le rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers et des produits d'intérêts présentés :

Exercices clos les 31 décembre	2018			2017		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis ¹	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Australie	Total
BAIIA aux fins de comparaison	30	130	160	14	139	153
Dépenses d'investissement de maintien	(2)	(2)	(4)	(2)	(10)	(12)
Variation des créances à long terme	—	14	14	—	—	—
Charge d'impôt exigible	—	(1)	(1)	—	—	—
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(3)	—	(3)	—	—	—
Recouvrements d'assurance	(6)	—	(6)	—	—	—
Produits d'intérêts	—	3	3	—	—	—
Ajustement du taux de change, réserves et autre	—	(1)	(1)	—	(4)	(4)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	19	143	162	12	125	137
Remise du produit tiré de la vente de Solomon	—	28	28	—	—	—
Remboursement de capital ²	(4)	(13)	(17)	(3)	(42)	(45)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier	(4)	2	(2)	(3)	(3)	(6)
Produits financiers et produits d'intérêts	11	160	171	6	80	86

Exercices clos les 31 décembre	2016					
	Énergie éolienne - Canada ³	Énergie hydro-électrique - Canada ³	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Canada ³	Gaz - Australie	Total
BAIIA aux fins de comparaison	9	2	15	75	130	231
Dépenses d'investissement de maintien	(3)	—	(2)	(6)	(14)	(25)
Variation des créances à long terme	—	—	—	—	(15)	(15)
Charge d'impôt exigible	—	—	—	(11)	—	(11)
Perte latente sur les activités de gestion du risque	—	—	—	1	—	1
Ajustement du taux de change, réserves et autre	—	(1)	—	(2)	(2)	(5)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	6	1	13	57	99	176
Remboursement de capital	—	—	—	(20)	—	(20)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier	—	—	(2)	—	(3)	(5)
Produits financiers et produits d'intérêts	6	1	11	37	96	151

Les produits financiers et les produits d'intérêts sont présentés dans le compte de résultat comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018			2017			2016			
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis ¹	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Australie	Actifs canadiens	Total
Produits financiers	11	118	129	6	33	39	11	54	44	109
Produits d'intérêts ⁴	—	42	42	—	47	47	—	42	—	42
Total des produits financiers et des produits d'intérêts	11	160	171	6	80	86	11	96	44	151

1) Compte tenu du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du rapport de gestion).

2) L'exercice 2017 comprend le rachat d'actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming de TransAlta.

3) Compte tenu des résultats des actifs canadiens qui ont été acquis le 30 novembre 2016.

4) À compter du premier trimestre de 2018, nous sommes tenus, en raison de l'adoption de l'IFRS 9, de présenter les produits d'intérêts dans un poste distinct dans le compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts tirés de notre placement dans les actifs australiens ne sont plus inclus au poste Produits financiers dans le compte de résultat.

En novembre 2017, FMG a racheté la centrale de Solomon auprès de TransAlta Energy (Australie) Pty Ltd. («TEA») pour un montant d'environ 335 millions de dollars américains. Nous détenons une participation financière dans des flux de trésorerie provenant des activités de la centrale de Solomon. En 2017, nous avons reçu un montant d'environ 218 millions de dollars du produit tiré de la vente de Solomon qui découle du rachat d'une partie des actions privilégiées obligatoirement rachetables et du rachat d'une partie des actions privilégiées de TEA. Le solde résiduel du produit fait l'objet d'un prêt de TEA à notre endroit conformément aux modalités d'une convention de prêt temporaire.

Aux deuxième et troisième trimestres de 2018, nous avons remboursé un montant d'environ 86 millions de dollars à TEA aux termes du prêt temporaire. TEA a utilisé les fonds remboursés au deuxième trimestre pour payer l'impôt lié à la vente de la centrale de Solomon. Au cours du deuxième trimestre de 2018, nous avons comptabilisé dans les produits un revenu de dividendes supplémentaire de 28 millions de dollars sur les actions privilégiées relet de TEA. Ce montant représente un décaissement additionnel par TEA du produit tiré de la vente de la centrale de Solomon qui nous est rendu dès que possible en vertu des exigences légales et fiscales en Australie. Le solde résiduel du prêt temporaire a été remboursé en décembre 2018 (pour plus d'information, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés annuels).

Rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Exercices clos les 31 décembre	2018			2017			2016		
	Actifs détenus ¹	Participations financières	Total	Actifs détenus	Participations financières	Total	Actifs détenus	Participations financières	Total
BAIIA aux fins de comparaison	270	160	430	271	153	424	176	231	407
Produits d'intérêts ²	(45)	—	(45)	(50)	—	(50)	(48)	—	(48)
Variation des créances à long terme	—	14	14	—	—	—	—	(15)	(15)
Dépenses d'investissement de maintien	(34)	(4)	(38)	(27)	(12)	(39)	(11)	(25)	(36)
Remboursement de la (charge) d'impôt exigible	(6)	(1)	(7)	(6)	—	(6)	(5)	(11)	(16)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	(3)	(3)	—	—	—	—	—	—
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(4)	—	(4)	(3)	—	(3)	(5)	—	(5)
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	—	—	—	1	—	1	(1)	1	—
Profit de change réalisé	—	—	—	1	—	1	—	—	—
Recouvrements d'assurance	—	(6)	(6)	—	—	—	—	—	—
Produits d'intérêts	—	3	3	—	—	—	—	—	—
Ajustement du taux de change, réserves et autre	—	(1)	(1)	4	(4)	—	2	(5)	(3)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	181	162	343	191	137	328	108	176	284

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Kent Breeze à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la rubrique « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » du rapport de gestion).

2) Déduction faite des autres produits d'intérêts.

Capacité de produire des résultats financiers

Les mesures que nous utilisons pour suivre notre rendement sont le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Le tableau qui suit présente une comparaison des montants cibles et des montants réels :

Exercices clos les 31 décembre		2018	2017
BAIIA aux fins de comparaison	Cible	400 - 420	425 - 450
	Réel	430	424
Fonds provenant des activités d'exploitation	Cible	315 - 340	320 - 350
	Réel	343	328
Liquidités disponibles à des fins de distribution	Cible	260 - 290	235 - 260
	Réel	295	284

Analyse du BAIIA aux fins de comparaison

Les montants présentés dans la section qui suit comprennent des mesures opérationnelles et des informations financières liées à nos types de sources d'énergie et comprennent des placements dans des participations financières dans les filiales de TransAlta. Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation des informations opérationnelles donne aux utilisateurs plus de renseignements qui leur permettent d'évaluer le rendement des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Tous les actifs des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis et du gaz naturel en

Australie sont détenus par l'entremise de placements dans une participation financière. Le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière et les produits financiers comptabilisés dans nos états financiers consolidés font l'objet d'un rapprochement à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

Le tableau suivant présente les données d'exploitation et le BAIIA aux fins de comparaison par type de source d'énergie :

Exercices clos les 31 décembre	Production d'énergie renouvelable – moyenne à long terme (GWh) ¹	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2018	2017	2018	2017
Énergie éolienne – Canada	3 033	2 815	2 840	188	194
Énergie hydroélectrique – Canada	464	388	419	17	19
Énergie éolienne et solaire – États-Unis	450	449	364	30	14
Total – Énergie renouvelable	3 947	3 652	3 623	235	227
Gaz – Canada		1 155	1 272	84	77
Gaz – Australie		1 814	1 803	130	139
Siège social		–	–	(19)	(19)
Total		6 621	6 698	430	424

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la production d'énergie renouvelable a augmenté de 29 GWh par rapport à celle de 2017. Cette augmentation est surtout attribuable aux acquisitions de Kent Breeze, de Lakeswind et de Mass Solar et à la mise en service de l'expansion du parc éolien de Kent Hills à la mi-octobre, le tout en partie contrebalancé par une baisse des ressources éoliennes et hydrauliques qui a nuí à la production du reste du portefeuille.

Énergie éolienne – Canada

Exercices clos les 31 décembre	2018 ¹	2017
Production (GWh)	2 815	2 840
Capacité installée brute (MW)	1 169	1 132
Produits des activités ordinaires	239	241
Redevances et autres coûts de vente	12	11
Marge brute aux fins de comparaison	227	230
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	34	31
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	5	5
BAIIA aux fins de comparaison	188	194

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Kent Breeze à partir de la date d'acquisition du 31 mai 2018.

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a diminué de 25 GWh comparativement à celle de 2017. L'augmentation de la production tirée de l'expansion du parc éolien de Kent Hills, dont la mise en service a eu lieu à la mi-octobre, et de l'acquisition du parc éolien Kent Breeze en 2018 a été contrebalancée par la baisse des ressources d'énergie éolienne dans l'ouest du Canada et la hausse des réductions rémunérées en Ontario.

Le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 6 millions de dollars par rapport à celui de 2017, ce qui s'explique surtout par la baisse des ressources d'énergie éolienne et la hausse des coûts de contrat sur certaines ententes de service à long terme, le tout en partie contrebalancé par des tarifs et des apports favorables de l'expansion du parc éolien de Kent Hills et du parc éolien Kent Breeze.

Énergie hydroélectrique – Canada

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Production (GWh)	388	419
Capacité installée brute (MW)	112	112
Produits des activités ordinaires	26	27
Redevances et autres coûts de vente	3	3
Marge brute aux fins de comparaison	23	24
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	4	3
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	2
BAIIA aux fins de comparaison	17	19

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a diminué de 31 GWh comparativement à celle de 2017, en raison de la diminution des ressources hydrauliques et d'interruptions pour travaux d'entretien dans plusieurs centrales. Le BAIIA aux fins de comparaison pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a diminué de 2 millions de dollars par rapport à celui de 2017, surtout en raison de la baisse de la production en 2018.

Énergie éolienne et solaire – États-Unis

Exercices clos les 31 décembre	2018 ¹	2017
Production (GWh)	449	364
Capacité installée brute (MW)	215	144
Produits des activités ordinaires	35	22
Redevances et autres coûts de vente	2	2
Marge brute aux fins de comparaison	33	20
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	8	6
Recouvrements d'assurance	(6)	–
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	–
BAIIA aux fins de comparaison	30	14

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar à partir de la date d'acquisition du 31 mai 2018. Le projet de parc éolien Big Level n'est pas pris en compte puisqu'il est en construction et qu'il n'a pas été mis en service.

Au 31 décembre 2018, le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis comprend le parc éolien du Wyoming, le parc éolien Lakeswind et les projets d'énergie solaire Mass Solar, alors qu'à l'exercice 2017, il était constitué uniquement du parc éolien du Wyoming.

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a augmenté de 85 GWh comparativement à celle de 2017, ce qui s'explique surtout par l'acquisition du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar au deuxième trimestre de 2018, le tout en partie contrebalancé par la diminution de la production du parc éolien du Wyoming découlant de la baisse des ressources d'énergie éolienne. Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 16 millions de dollars par rapport à celui de 2017 en raison du recouvrement d'assurance lié à un incendie survenu au parc éolien du Wyoming en 2017 et du BAIIA du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar.

Gaz – Canada

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Production (GWh)	1 155	1 272
Capacité installée brute (MW)	499	506
Produits des activités ordinaires	197	191
Redevances et autres coûts de vente	83	83
Marge brute aux fins de comparaison	114	108
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	29	30
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1
BAIIA aux fins de comparaison	84	77

Le secteur Gaz au Canada est constitué uniquement de la centrale de cogénération de Sarnia.

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a diminué de 117 GWh comparativement à celle de 2017, en raison de la baisse de la demande du marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 7 millions de dollars par rapport à celui de 2017, surtout en raison de l'augmentation des produits attribuable aux périodes de volatilité du marché et des hausses tarifaires correspondantes.

Gaz – Australie

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Production (GWh)	1 814	1 803
Capacité installée brute (MW)	450	450
Produits des activités ordinaires	165	135
Produits tirés des contrats de location-financement ¹	–	45
Combustible et achats d'électricité ²	(4)	(12)
Marge brute aux fins de comparaison	161	168
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	31	29
BAIIA aux fins de comparaison	130	139

1) En 2017, les produits tirés des contrats de location-financement sont ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) À compter du troisième trimestre de 2017, ajustés en fonction des intérêts réalisés sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 9 millions de dollars par rapport à celui de 2017. Le BAIIA aux fins de comparaison tiré de la centrale de South Hedland a été contrebalancé par la résiliation du contrat de la centrale de Solomon. L'augmentation des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration s'explique par l'acquisition de la centrale de South Hedland. En raison de la nature de nos contrats, la hausse de la production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 n'a pas une incidence financière importante étant donné que les produits proviennent des paiements de capacité et que les coûts du combustible sont transférés aux clients.

Siège social

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	19	19
BAIIA aux fins de comparaison	(19)	(19)

Les coûts du secteur Siège social sont restés comparables à ceux de l'exercice précédent.

Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

Expansion du parc éolien de Kent Hills

Le 19 octobre 2018, nous avons annoncé la mise en service de l'expansion du parc éolien de Kent Hills d'une capacité de 17,25 MW, situé au Nouveau-Brunswick, ce qui porte la capacité de production totale du site à 167 MW. En 2017, nous avons conclu un CAÉ de 17 ans avec Énergie NB visant la vente de la totalité de l'énergie produite par la capacité de production supplémentaire du projet. Parallèlement, l'échéance du contrat avec Énergie NB relativement à l'unité 1 du parc éolien de Kent Hills a été reportée de 2033 à 2035, ce qui correspond à la durée d'utilité de l'unité 2 et de l'unité 3 récemment achevée du parc éolien de Kent Hills. Nous détenons une participation de 83 % dans le parc éolien de Kent Hills, et Natural Forces Technologies Inc. détient la participation résiduelle de 17 %.

Acquisition de trois actifs d'énergie renouvelable

Le 31 mai 2018, nous avons acquis la totalité des participations dans trois entités auprès de TransAlta, acquisition qui prévoyait notamment le transfert de sa participation directe dans le parc éolien Kent Breeze de 20 MW situé en Ontario à TransAlta Renewables pour un prix d'achat totalisant 39 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun, puisque TransAlta détenait le contrôle du parc éolien Kent Breeze avant et après son acquisition par TransAlta Renewables. Les actifs et les passifs des actifs acquis ont été comptabilisés à la valeur comptable inscrite dans les comptes de TransAlta au 31 mai 2018, et non à leur juste valeur. Pour plus d'information, se reporter à la note 4 de nos états financiers consolidés annuels.

Le 31 mai 2018, nous avons également acquis auprès de TransAlta une participation financière dans le parc éolien Lakeswind de 50 MW situé au Minnesota et dans les projets Mass Solar de 21 MW situés au Massachusetts. Le prix d'achat total pour les deux actifs s'est établi à 65 millions de dollars (50 millions de dollars américains), déduction faite de la prise en charge indirecte de 62 millions de dollars (48 millions de dollars américains) d'obligations de financement donnant droit à des avantages fiscaux et de dettes du projet. Notre placement est constitué d'actions privilégiées reflétant une filiale de TransAlta qui nous procure une participation financière fondée sur les flux de trésorerie correspondant plus ou moins aux résultats distribuables nets sous-jacents des entités qui détiennent le parc éolien Lakeswind et les projets d'énergie solaire Mass Solar.

Les trois actifs d'énergie renouvelable ont une durée de vie contractuelle pondérée moyenne d'environ 15 ans. L'acquisition de ces actifs est tout à fait naturelle pour nous, puisque nous mettons l'accent sur la diversification des flux de trésorerie tirés d'une production visée par des contrats conclus avec des contreparties solides.

Le 28 juin 2018, nous avons souscrit des actions privilégiées reflétant supplémentaires de 33 millions de dollars (25 millions de dollars américains) d'une filiale de TransAlta afin de financer le remboursement de la dette liée au projet Mass Solar.

Acquisition de projets de parc éolien aux États-Unis

Le 20 février 2018, nous avons annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de participations financières dans deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans avec Microsoft Corp. («Big Level») et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans avec des contreparties détenant des notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+ («Antrim»). La mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019. Le 1^{er} mars 2018, une filiale de TransAlta a acquis Big Level, tandis que l'acquisition d'Antrim demeure assujettie à certaines conditions de clôture. TransAlta s'attend à ce que la clôture de l'acquisition d'Antrim ait lieu d'ici la fin de mars 2019.

Conformément à l'entente conclue avec TransAlta, nous nous attendons à financer la totalité des coûts de construction et d'acquisition des projets de parc éolien Big Level et Antrim estimés à 240 millions de dollars américains au moyen de la souscription d'actions privilégiées reflétant ou de billets à ordre portant intérêt. Ces coûts devraient être financés au moyen de liquidités existantes et du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux.

Le 20 avril 2018, nous avons réalisé l'acquisition d'une participation financière initiale dans Big Level au moyen de la souscription de 39 millions de dollars (31 millions de dollars américains) d'actions privilégiées reflétant d'une filiale de TransAlta. Les actions privilégiées reflètent donneront droit à des dividendes trimestriels fondés sur le résultat net avant impôts des projets de parc éolien aux États-Unis, une fois qu'ils seront mis en service.

Le 28 septembre 2018, nous avons financé des coûts de construction supplémentaires de 22 millions de dollars (17 millions de dollars américains) du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis par l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta. Le 2 janvier 2019, la société a financé des coûts de construction supplémentaires de 45 millions de dollars (33 millions de dollars américains) du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis par l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta. Les billets portent intérêt au taux LIBOR à un mois des États-Unis majoré de 170 points de base par année. Le capital et les intérêts courus doivent être remboursés à la société à la première des échéances suivantes : i) dans les 45 jours suivant la mise en service du projet; ii) à l'encaissement du produit tiré du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux par le projet; et iii) respectivement 36 et 33 mois après la date d'émission des billets.

Émission d'actions ordinaires

Le 22 juin 2018, nous avons émis 11 860 000 actions ordinaires au prix de 12,65 \$ l'action pour un produit brut d'environ 150 millions de dollars. Les actions ont été émises en vertu d'un placement par voie de prise ferme par un syndicat de preneurs fermes.

TransAlta Renewables a utilisé le produit net pour rembourser en partie les montants empruntés aux termes de sa facilité de crédit pour financer les acquisitions susmentionnées. Les liquidités supplémentaires aux termes de la facilité de crédit serviront aux fins générales de la société, y compris le paiement des coûts de construction courants liés à ces acquisitions. TransAlta n'a souscrit aucune de ces actions ordinaires.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le 31 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de réinvestissement des dividendes pour les détenteurs canadiens d'actions ordinaires de TransAlta Renewables. À compter du 31 juillet 2018, les actionnaires admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes mensuels dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. Le prix des actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes sera fixé à 98 % du cours du marché moyen des actions ordinaires pendant la période de cinq jours de Bourse au cours de laquelle pas moins de 500 actions ordinaires de la société sont négociées immédiatement avant la date de paiement du dividende. Les actionnaires admissibles ne sont pas tenus de participer au régime de réinvestissement des dividendes. TransAlta a indiqué ne pas avoir l'intention de participer au régime de réinvestissement des dividendes. En 2018, TransAlta Renewables a émis approximativement 1,0 million d'actions en vertu du régime de réinvestissement des dividendes, pour une valeur nette réelle de 12 millions de dollars.

Rachat d'APOR

À la fin de décembre 2018 et au début de janvier 2019, la société et TransAlta ont conclu une série de transactions par suite de l'adoption de règles fiscales destinées à lutter contre les montages hybrides en Australie. En décembre 2018, TEA a racheté 107 millions de dollars d'APOR pour une contrepartie en trésorerie. Juste avant ce rachat, la société a remboursé à TEA le solde exigible du prêt de TEA (voir la note 17 de nos états financiers consolidés annuels pour plus d'information). En janvier 2019, TEA a racheté le solde exigible des APOR de 489 millions de dollars (509 millions de dollars australiens) et environ 41 millions de dollars australiens des actions privilégiées de TEA pour une contrepartie en trésorerie. Immédiatement après ces rachats, la société a souscrit des actions privilégiées de 550 millions de dollars australiens d'une filiale de TransAlta qui reflètent les caractéristiques économiques sous-jacentes d'un prêt à terme amortissable détenu par TEA auprès d'une autre filiale de TransAlta. Les actions privilégiées reflètent donneront droit à des dividendes, tels que déclarés, correspondant plus ou moins aux paiements d'intérêts sur le prêt sous-jacent. Dans l'ensemble, il n'y a eu aucune variation nette au montant total de notre placement dans les actifs australiens.

Stratégie et capacité de produire des résultats

Nous avons pour objectifs i) de procurer aux investisseurs des rendements constants et stables grâce à la possession d'actifs de production d'énergie renouvelable, ou de participations dans ces actifs, et de production d'énergie à partir du gaz naturel et d'autres infrastructures visés principalement par des contrats à long terme générant des flux de trésorerie stables, conclus avec des contreparties solides; ii) de saisir et de tirer parti des possibilités de croissance stratégique dans le secteur de la production d'énergie renouvelable et dans le secteur de la production d'énergie à partir de gaz naturel ainsi que dans d'autres infrastructures; iii) de conserver une diversité quant aux emplacements géographiques, à la production et aux contreparties; et iv) de verser annuellement entre 80 % et 85 % des liquidités disponibles à des fins de distribution aux actionnaires de la société.

Nos stratégies et notre capacité de produire des résultats s'établissent comme suit :

Stratégie financière

Notre stratégie financière consiste à maintenir une situation financière solide afin de consolider les assises de nos principales activités essentielles et de notre croissance. Une situation financière solide nous permet d'améliorer notre capacité à dégager des rendements stables et constants.

Stratégie liée aux contrats

Comme nous avons recours à des CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta, nos centrales et celles dans lesquelles nous détenons une participation financière font l'objet en grande partie de contrats. La presque totalité de notre capacité est sous contrat pour les 6 prochaines années, mais cette proportion diminuera graduellement sur une période de 28 ans. La durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos CAÉ est d'environ 11 ans.

Stratégie d'exploitation

Nos centrales éoliennes, hydroélectriques, solaires et alimentées au gaz naturel affichent un historique d'exploitation et un rendement établis. À l'exception du gazoduc en Australie-Occidentale, de la centrale de South Hedland (mise en service en juillet 2017) et de l'expansion du parc éolien de Kent Hills (mise en service en octobre 2018), nos actifs sont en service depuis environ 6 à 28 ans.

TransAlta fournit à la société des services de gestion, d'administration et d'exploitation. Les membres de l'équipe de direction de TransAlta chargés de la gestion de nos activités possèdent une grande expérience dans le secteur de la production d'électricité. Les employés de TransAlta qui assurent la prestation des services d'exploitation à nos centrales sont ceux-là mêmes qui fournissent ces services à TransAlta.

Stratégie de croissance

Notre stratégie de croissance consiste à construire ou à acquérir des centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel ainsi que d'autres infrastructures visées en grande partie par des contrats qui génèrent des flux de trésorerie stables dans le but d'obtenir un rendement sur le capital investi. La mise en œuvre réussie de notre stratégie de croissance exige non seulement qu'elle soit réalisée au moment opportun, mais aussi qu'elle fasse l'objet d'une appréciation commerciale prudente, et que des ressources suffisantes soient disponibles pour effectuer un contrôle préalable et une évaluation de ces actifs.

TransAlta, notre promoteur, a indiqué que la vente de certains de ses actifs visés par des contrats à la société pourrait constituer une source de financement. Les acquisitions d'actifs auprès de TransAlta seront soumises à des évaluations indépendantes et devront être approuvées par les administrateurs indépendants de la société.

D'autres possibilités de croissance à long terme pourraient également être recherchées, principalement par voie d'acquisitions de nouveaux projets de construction faisant l'objet de contrats, de regroupements au sein de l'industrie et d'autres occasions de croissance sur des nouveaux marchés, relativement à d'autres technologies ou catégories d'investissement.

Contexte d'affaires

Demande et offre

Nos activités sont cycliques en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée au fur et à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources d'énergie éolienne et hydroélectrique au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques qui surviennent naturellement. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la majorité de leurs produits durant les mois de printemps et d'été, alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. La production d'énergie éolienne est plus forte généralement durant les mois froids d'hiver et plus faibles au cours des mois chauds d'été.

De façon générale, les conditions et les changements en matière d'offre sur le marché dans une telle conjoncture n'ont pas d'incidence considérable sur nos activités commerciales, car la quasi-totalité de notre production fait l'objet de contrats.

Flux de trésorerie contractuels

Presque toutes nos centrales éoliennes, hydroélectriques, solaires et au gaz naturel font l'objet de contrats pour la vente d'électricité qu'elles produisent. La plupart des centrales éoliennes et hydroélectriques situées en Alberta sont visées par des CAÉ à long terme conclus avec TransAlta. Les autres centrales éoliennes et hydroélectriques font l'objet de contrats conclus avec des sociétés d'État et des services publics de grande envergure. La centrale alimentée au gaz de Sarnia fait l'objet de contrats pour fournir de la vapeur et de l'électricité à des utilisateurs commerciaux dans divers secteurs, le reste de la production étant vendue sur le marché de l'Ontario par l'intermédiaire de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Les centrales australiennes alimentées au gaz naturel font principalement l'objet de contrats conclus avec des sociétés minières établies en Australie-Occidentale et Horizon Power, une société d'État de services publics.

En plus des CAÉ, nous avons conclu d'autres contrats à long terme et à court terme afin de vendre les éléments écologiques de nos centrales éoliennes et hydroélectriques. En 2018, respectivement environ 54 % et 63 % des éléments écologiques de nos centrales éoliennes et hydroélectriques ont été vendus. Les éléments écologiques restants devraient être vendus au premier semestre de 2019.

Réglementation et législation environnementale

La production d'électricité provenant de sources d'énergie éolienne et d'énergie hydroélectrique au fil de l'eau entraîne moins de répercussions environnementales que d'autres types de sources d'énergie. Les centrales éoliennes ne produisent pas d'émissions. Elles peuvent être érigées avec un minimum de conséquences sur l'environnement et utilisent une ressource connue, prévisible et récurrente. La production d'hydroélectricité au fil de l'eau n'entraîne pratiquement pas d'émissions, et la source d'énergie d'origine, c'est-à-dire l'eau, retourne à la rivière. Les centrales au fil de l'eau offrent une production d'hydroélectricité de moindre envergure, car elles occupent une plus petite superficie au sol que la technologie traditionnelle à réservoir et fonctionnent selon le cycle saisonnier du débit de l'eau dans une région donnée. De plus, les centrales au fil de l'eau ont peu de répercussions sur la végétation, les poissons, les oiseaux et la faune environnantes.

Bien que nos activités n'aient que peu de répercussions environnementales, elles sont régies par des lois et des règlements stricts en matière d'environnement adoptés et administrés par les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux des territoires où nous exerçons nos activités. Généralement, ces lois et règlements visent notamment l'utilisation de l'eau, la protection de la faune, la conservation des terres humides, la décontamination, les exigences relatives à l'élimination des déchets, la conservation des artefacts archéologiques, la conservation des espèces menacées, les émissions atmosphériques et la limitation du bruit. Nos activités doivent être conformes aux lois et aux règlements applicables en matière d'environnement, et nous devons obtenir les permis environnementaux nécessaires, ou s'y conformer, en vertu de ces lois et règlements.

La production à partir du gaz émet considérablement moins de gaz à effet de serre («GES») et d'autres polluants atmosphériques que la production au diesel ou au charbon. Cette production suscite donc de plus en plus d'intérêt auprès de territoires qui doivent réduire l'utilisation du charbon afin d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions. La souplesse opérationnelle qu'offre la production au gaz lui permet de suppléer à la production d'énergie renouvelable intermittente, tandis que le facteur de capacité élevé de cette production lui confère de la valeur aux yeux des clients industriels et des clients du secteur minier qui comptent sur un très haut degré de fiabilité. La cogénération est une forme

de production au gaz utilisée à la centrale de Sarnia, où une partie de la vapeur produite par la centrale à cycle combiné sert à des applications industrielles, ce qui offre une efficacité et une valeur accrues aux clients.

Canada

La *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* est entrée en vigueur le 21 juin 2018. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral canadien a instauré une tarification pancanadienne fondée sur les émissions de GES. Le prix débutera à 20 \$ la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone («éq. CO₂») pour les émissions en 2019 et augmentera de 10 \$ par année pour atteindre 50 \$ la tonne en 2022.

Le 1^{er} janvier 2019, le mécanisme de filet de sécurité de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* est entré en vigueur pour les grands émetteurs dans les provinces et territoires qui n'ont pas de programme indépendant de tarification du carbone ou ne disposent pas d'un système qui respecte le modèle fédéral – Ontario, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan, Île-du-Prince-Édouard, Yukon et Nunavut. Ce mécanisme comporte deux volets : une taxe carbone pour les petits émetteurs et une réglementation pour les grands émetteurs appelée le système de tarification fondé sur le rendement («STFR»).

La taxe carbone fixe un prix du carbone par tonne d'émissions de GES liées aux carburants de transport, aux combustibles de chauffage et aux autres petites sources d'émissions.

Le STFR est une norme basée sur l'intensité selon laquelle les grands émetteurs doivent respecter une norme de rendement d'intensité des émissions par unité de production propre à une industrie. L'intensité des émissions d'un grand émetteur par unité de production doit respecter la norme sur l'intensité des émissions sur la composante du STFR de son industrie. Si l'intensité des émissions de l'installation est inférieure ou supérieure à la norme de rendement, l'installation générera des crédits de carbone ou des obligations en matière de carbone correspondant à la différence entre la norme de rendement de l'industrie et l'intensité des émissions de l'installation réglementée.

Alberta

Le 22 novembre 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé le Plan de leadership sur le climat. Le gouvernement s'est maintenant largement acquitté de ses engagements en adoptant des mesures législatives à cet égard :

- L'élimination de la production à partir du charbon d'ici 2030.
- La création du Renewable Energy Program («REP») pour respecter l'engagement selon lequel les énergies renouvelables représenteront 30 % du réseau électrique de l'Alberta d'ici 2030. En vertu du REP, l'exploitant du réseau, l'Alberta Electric System Operator («AESO»), est chargé d'exécuter les processus d'approvisionnement pour les volumes d'énergie renouvelable approuvés par le gouvernement. À ce jour, l'AESO a lancé trois appels d'offres distincts qui ont donné lieu à des contrats d'une durée de 20 ans pour environ 1 360 MW de projets d'énergie éolienne. Ces projets devraient être intégrés au réseau entre 2019 et 2021.
- L'introduction du *Carbon Competitiveness Incentive Regulation* («CCIR») qui remplace l'ancien règlement sur les grands émetteurs, le *Specified Gas Emitters Regulation* («SGER»), qui est passé d'une norme de conformité pour chaque installation à une norme de conformité de rendement de production ou de l'industrie.
- Une taxe carbone a été introduite sur la plupart des émissions de carbone non visées par le CCIR.

Le 1^{er} janvier 2018, le gouvernement de l'Alberta est passé du SGER au CCIR. En vertu du CCIR, la conformité réglementaire est passée d'une norme de conformité pour chaque installation à une norme de conformité de rendement de production ou de l'industrie. À l'heure actuelle, le gouvernement provincial a annoncé que le prix du carbone demeurera à 30 \$/tonne d'éq. CO₂ à l'avenir et qu'il ne passera pas à l'augmentation prescrite par le gouvernement fédéral, soit de 40 \$/tonne d'éq. CO₂ en 2021 et de 50 \$/tonne d'éq. CO₂ en 2022; toutefois, le gouvernement fédéral pourrait augmenter ce prix en vertu de son examen de l'équivalence des programmes. La norme de performance du secteur de l'électricité a été fixée à 370 tonnes d'éq. CO₂ par GWh, mais diminuera au fil du temps. Tous les actifs d'énergie renouvelable qui recevaient des crédits aux termes du SGER continueront d'en recevoir aux termes du CCIR, à raison de un pour un. Les autres actifs d'énergie renouvelable qui ne recevaient pas de crédits aux termes des normes précédentes pourront maintenant participer aux termes du CCIR et recevoir des crédits de carbone jusqu'à concurrence de la norme de performance du secteur de l'électricité à perpétuité. Lorsque prendra fin la norme de crédits des projets éoliens aux termes

du SGER, ces projets pourront aussi participer au CCIR et recevoir des crédits jusqu'à concurrence de la norme de rendement pour le reste de leur vie utile.

Ontario

Le 31 octobre 2018, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur l'annulation du système de plafonnement des droits d'émission de gaz à effet de serre*. Cette loi a éliminé tous les règlements provinciaux existants sur les émissions de carbone et les coûts des grands émetteurs.

La *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* du gouvernement canadien exige des provinces qu'elles aient en place des règlements et une tarification des émissions de GES qui respectent la loi fédérale. Le 23 octobre 2018, le gouvernement fédéral a annoncé que le programme fédéral serait mis en œuvre en Ontario le 1^{er} janvier 2019. Les petits émetteurs seront assujettis à une taxe carbone et les grands émetteurs, dans les industries visées, dont les émissions annuelles de GES sont supérieures à 50 000 tonnes d'éq. CO₂, seront assujettis au STFR. Par conséquent, l'Ontario est maintenant assujettie au filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone pour les petits émetteurs et au STFR pour les grands émetteurs.

Le 29 novembre 2018, le gouvernement de l'Ontario a dévoilé une nouvelle politique sur les changements climatiques intitulée *Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental conçu en Ontario*. Le plan vise à faire en sorte que la province continue de travailler à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Le plan prévoit l'élaboration de normes fondées sur le rendement afin que les grands émetteurs réduisent leurs émissions et cite le STFR de la Saskatchewan à titre d'exemple. Le gouvernement mènera des consultations et élaborera le programme en 2019. Les particularités du plan relatif au secteur de l'électricité n'ont pas encore été définies et le seront dans le cadre du processus d'élaboration du programme.

Australie

Le ministre de l'Énergie a demandé au bureau des services publics de mettre sur pied un programme de travail exhaustif visant à améliorer l'exploitation du marché de gros de l'électricité. Les renseignements détaillés liés à la conception et à la consultation sont prévus en 2019. Le programme de réforme repose sur trois piliers : améliorer l'accès au réseau de Western Power, améliorer les signaux tarifaires relatifs à la capacité de réserve, et améliorer l'accès au réseau électrique de Pilbara et son exploitation. En vue d'améliorer l'accès au réseau de Western Power, le gouvernement a l'intention d'instaurer un modèle d'accès au réseau limité pour le réseau de Western Power afin d'en optimiser l'utilisation au moindre coût d'électricité pour les consommateurs. Pour améliorer les ententes tarifaires relatives à la capacité de réserve au sein du marché de gros de l'électricité, un examen sera effectué sur la pertinence de mettre en place une enchère permettant de déterminer la tarification de capacité, ainsi que d'autres ententes tarifaires appropriées. Dans le but d'améliorer l'accès au réseau électrique de Pilbara et son exploitation, le gouvernement de l'Australie-Occidentale prévoit mettre en place un régime de réglementation souple adapté aux besoins afin de favoriser un accès juste et raisonnable par les tiers au réseau de Horizon Power et d'exploiter plus efficacement le réseau électrique.

Situation de trésorerie et sources de financement

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement, à mener des activités de couverture, et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nous gérons le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit.

Nos besoins de liquidités sont satisfaits au moyen d'une variété de sources, y compris les fonds provenant des activités d'exploitation, les marchés financiers et le financement tiré de notre facilité de crédit existante. Nous utilisons surtout les fonds pour les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, et les paiements des intérêts et du capital sur la dette et les dividendes.

Situation financière

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les états de la situation financière consolidés du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 :

	Augmentation/ (diminution)	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53	Calendrier des encaissements et décaissements
Partie courante des autres actifs	18	Financement des coûts de construction du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre
Immobilisations corporelles nettes	(50)	Charge d'amortissement en partie contrebalancée par des ajouts et des acquisitions
Immobilisations incorporelles	21	Augmentation attribuable à l'acquisition de Kent Breeze en partie contrebalancée par l'amortissement
Placements dans des filiales de TransAlta	58	Augmentation attribuable à l'acquisition d'actions privilégiées reflet dans Big Level, Lakeswind et Mass Solar et augmentation de la variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global sur les actions privilégiées reflet de TEA, le tout en partie contrebalancé par le rachat des APOR et le remboursement du capital sur les actions privilégiées reflet de TEA
Autres actifs	7	Augmentation du prêt à recevoir et de la partie non courante des frais de gestion payés d'avance
Actifs d'impôt différé	8	Incidence fiscale des frais d'émission d'actions et des acquisitions au cours de la période
Dettes fournisseurs et charges à payer	6	Calendrier des paiements et charges à payer
Dettes à long terme (y compris la tranche courante)	(111)	Diminution attribuable aux remboursements du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens, du prêt de TEA et des remboursements prévus du capital de la dette à long terme, en partie contrebalancée par une augmentation des emprunts aux termes de la facilité de crédit
Passifs d'impôt différé	26	Diminution des reports en avant de pertes fiscales
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	194	Augmentation attribuable aux actions ordinaires émises, au résultat net au cours de la période et aux variations de la juste valeur des placements, en partie contrebalancée par les dividendes déclarés

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à l'exercice 2017 :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017	Variation	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	20	15	5	
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	385	290	95	Augmentation du résultat en trésorerie de 83 millions de dollars et variations favorables du fonds de roulement de 12 millions de dollars
Activités d'investissement	(137)	(65)	(72)	Diminution du produit des rachats de placements dans des filiales de 110 millions de dollars, diminution du remboursement du capital sur les placements dans des filiales de TransAlta de 26 millions de dollars, baisse des profits réalisés sur les instruments financiers de 12 millions de dollars, hausse des immobilisations corporelles de 25 millions de dollars et augmentation des acquisitions de 39 millions de dollars, le tout contrebalancé par une diminution des placements dans des filiales de TransAlta de 93 millions de dollars, une diminution du prêt à recevoir de 16 millions de dollars et une baisse des liquidités soumises à restrictions de 30 millions de dollars
Activités de financement	(195)	(220)	25	Hausse du produit net tiré de l'émission d'actions ordinaires de 144 millions de dollars, diminution des remboursements de la dette à long terme de 143 millions de dollars et augmentation des emprunts sur la facilité de crédit de 124 millions de dollars, le tout en partie contrebalancé par la hausse du remboursement du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens et du prêt de TEA de 186 millions de dollars et la diminution du produit tiré du prêt de TEA de 194 millions de dollars
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	73	20	53	

Dette

La dette, y compris les montants à verser à TransAlta, totalisait 932 millions de dollars au 31 décembre 2018, comparativement à 1 043 millions de dollars au 31 décembre 2017. La diminution de la dette est surtout attribuable au remboursement du prêt de TEA et du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens et aux remboursements prévus des obligations sans recours, en partie contrebalancée par une augmentation des emprunts sur la facilité de crédit.

Au 31 décembre 2018, nous disposons d'une facilité de crédit consortiale de 500 millions de dollars consentie aux fins générales de la société, notamment le financement des besoins courants au titre du fonds de roulement, des obligations à remplir au titre des investissements liés à la construction de projets, des occasions de croissance et du remboursement de l'encours de la dette. Au 31 décembre 2018, un montant de 165 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit et était toujours impayé (27 millions de dollars en 2017). De plus, nous disposons d'une facilité de lettres de crédit à vue non consentie de 100 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 77 millions de dollars ont été émises au 31 décembre 2018 (69 millions de dollars en 2017).

La société est assujettie aux clauses restrictives positives et négatives habituelles liées à la dette. Nous respectons toutes ces clauses restrictives.

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces restrictions comprennent la capacité d'atteindre un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution. Les fonds de ces entités, qui se sont accumulés depuis le test du quatrième trimestre, ne seront pas distribués jusqu'à ce que le prochain ratio de couverture du service de la dette soit calculé au premier trimestre de 2019. Au 31 décembre 2018, un montant en trésorerie de 23 millions de dollars était assujetti à ces restrictions financières.

En outre, les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de la trésorerie en dépôt ou de lettres de crédit. Au 31 décembre 2018, la société a choisi d'utiliser des lettres de crédit. Par conséquent, aucun montant de liquidités n'était soumis à ces restrictions.

La société a un montant de 31 millions de dollars (30 millions de dollars en 2017) de liquidités reçues dans le cadre du financement par l'émission d'obligations du parc éolien de Kent Hills dans un compte de réserve pour la construction. Les liquidités soumises à restrictions seront libérées du compte de réserve pour la construction si certaines modalités sont respectées, construction qui devrait avoir lieu au premier trimestre de 2019.

Capital social

Au 31 décembre 2018, nous avons environ 263 millions d'actions ordinaires émises et en circulation (250 millions en 2017). Le 22 juin 2018, la société a émis environ 12 millions d'actions ordinaires au prix de 12,65 \$ l'action pour un produit brut d'environ 150 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2018, nous avons émis environ 1,0 million d'actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

Structure du capital

Notre structure du capital comprend les composantes qui suivent :

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Montant	%	Montant	%
Dettes, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles ¹	859	27	1 023	32
Participation ne donnant pas le contrôle	41	1	36	1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2 355	72	2 161	67
Total du capital	3 255	100	3 220	100

1) La société inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle dispose à titre de réduction dans le calcul du capital, le capital étant géré en interne et évalué par la direction au moyen d'une position de dette nette.

En 2018, la structure du capital de la société comprenait un pourcentage de la dette à long terme moins élevé comparativement à 2017. La diminution de la dette est surtout attribuable au remboursement du prêt de TEA et du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens ainsi qu'aux remboursements prévus des obligations sans recours, en partie contrebalancée par une augmentation des emprunts sur la facilité de crédit. L'augmentation des capitaux propres est attribuable aux résultats non distribués et à la conclusion de notre appel public à l'épargne, contrebalancée par le versement de dividendes.

Engagements

Les paiements exigibles en vertu des obligations contractuelles de la société se présentent comme suit :

	Ententes de service à long terme ¹	Services d'administration généraux ²	Dettes à long terme	Intérêts sur la dette à long terme	Autre ³	Contrats de location simple	Total
2019	25	19	49	37	8	1	139
2020	41	19	51	35	3	1	150
2021	31	20	52	32	2	1	138
2022	15	20	219	31	2	1	288
2023	6	20	101	21	2	1	151
2024 et par la suite	33	215	468	87	43	27	873
Total	151	313	940	243	60	32	1 739

1) Les ententes de service à long terme tiennent compte des centrales éoliennes et des centrales alimentées au gaz.

2) Compte non tenu de la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming.

3) Comprend l'accès aux terrains, les autres contrats de location, les contrats d'achat, et l'achat et le transport de gaz naturel.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la société peut être partie à des litiges, à des procédures ou à des enquêtes réglementaires. Même si la société n'est pas directement impliquée dans le litige en cours avec FMG concernant la

résiliation alléguée du CAÉ lié à la centrale de South Hedland, les résultats de ce litige pourraient avoir une incidence sur les produits financiers tirés des participations financières dans les actifs australiens. Selon les principes comptables IFRS, la société et TransAlta, à titre de propriétaires directs de la centrale de South Hedland, ne sont pas autorisées à comptabiliser les incidences financières de tout actif ou profit éventuel avant que leur réalisation ne soit pratiquement certaine. TransAlta a construit la centrale de South Hedland pour environ 570 millions de dollars, et la centrale devait permettre de générer un BAIIA annuel d'environ 80 millions de dollars. Le placement de la société dans les actifs australiens est effectué au moyen d'une participation financière qui donne droit à des produits financiers et d'intérêts après impôts fondés sur le BAIIA des installations sous-jacentes. TransAlta comptabilisera toute incidence financière découlant du litige uniquement lorsque celui-ci sera réglé. La société comptabilise les produits financiers et d'intérêts lorsqu'ils sont déclarés sur ses placements dans les actifs australiens, compte tenu des incidences de tout profit éventuel une fois comptabilisé par TransAlta.

Autres résultats consolidés

Charge d'intérêts

Les composantes de la charge d'intérêts nette sont présentées ci-dessous :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017 ²
Intérêts sur la dette à long terme	36	38
Intérêts sur la débenture convertible	—	9
Intérêts sur le prêt de TEA	4	—
Perte sur le rachat de débentures non garanties	—	6
Autres intérêts nets ¹	8	4
Désactualisation des provisions	3	2
Charge d'intérêts	51	59

1) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, des autres intérêts et des frais bancaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les intérêts sur les lettres de crédit et les garanties offertes par TransAlta étaient de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2017).

2) Se reporter à la note 3 A) de nos états financiers consolidés annuels pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la charge d'intérêts nette a diminué par rapport à celle de 2017. En 2017, il y avait une charge d'intérêts sur la débenture convertible et une perte sur le rachat de débentures non garanties. Le tout a été en partie contrebalancé par une charge d'intérêts sur le prêt de TEA en 2018.

Impôts sur le résultat

Nos taux d'imposition et notre charge d'impôts sont fondés sur le résultat réalisé dans chaque territoire où nous exerçons nos activités et sur toute différence permanente entre le mode de calcul du résultat avant impôts à des fins comptables et fiscales. S'il existe une différence temporaire entre le moment de la comptabilisation d'une charge ou d'un produit à des fins comptables ou fiscales, cette différence entraîne des actifs ou des passifs d'impôt différé et est évaluée au moyen du taux d'imposition qui devrait être en vigueur lorsque cette différence temporaire se résorbera. L'incidence de toute modification des taux d'imposition sur les actifs ou les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat dans la période où les nouveaux taux sont adoptés.

Malgré une hausse du résultat avant impôts sur le résultat comptabilisée en 2018, la charge d'impôt exigible a diminué de 3 millions de dollars par rapport à celle de 2017. Les produits financiers et les produits d'intérêts tirés des placements liés aux filiales de TransAlta et la dépréciation au titre du placement de TEA en 2017 ne sont pas assujettis à l'impôt.

Participation ne donnant pas le contrôle

Natural Forces Technologies Inc. détient une participation de 17 % dans Kent Hills Wind LP, qui détient les unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills, dont la capacité de production brute collective atteint 167 MW.

Puisque nous détenons une participation donnant le contrôle dans Kent Hills Wind LP, la totalité du résultat, des actifs et des passifs sont consolidés dans nos états financiers. La participation ne donnant pas le contrôle présentée dans les comptes de résultat consolidés et les états de la situation financière consolidés a trait au résultat et à l'actif net attribuable à la portion de la participation dans Kent Hills que nous ne détenons pas. Dans les tableaux des flux de trésorerie

consolidés, les sommes payées aux propriétaires minoritaires du parc éolien de Kent Hills sont présentées dans les activités de financement à titre de distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 5 millions de dollars a augmenté de 1 million de dollars comparativement à celui de 2017, en raison surtout d'une hausse de la production et de la mise en service de l'expansion du parc éolien de Kent Hills à la mi-octobre.

Autres éléments du résultat global

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé une augmentation de 40 millions de dollars de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (diminution de 37 millions de dollars en 2017). Les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au cours de l'exercice 2018 sont principalement attribuables à l'appréciation des actions privilégiées reflet australiennes et à l'acquisition de placements supplémentaires dans les secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis. Pour plus d'information, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels.

Dépenses d'investissement de maintien

Les montants des dépenses d'investissement de maintien au titre des actifs que nous détenons directement, de même qu'au titre des centrales dans lesquelles nous détenons des participations financières, sont présentés ci-après :

Exercices clos les 31 décembre

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-éolienne et électrique - Canada	Énergie solaire - États-Unis	Gaz - Canada	Gaz - Australie	Total
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2018	10	4	2	20	2	38
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2017	9	2	2	16	10	39

Les dépenses d'investissement de maintien ont diminué de 1 million de dollars par rapport à celles de 2017. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les dépenses d'investissement de maintien s'expliquent surtout par les remises en état et les remplacements des groupes turbogénérateurs dans le portefeuille de centrales éoliennes et par les travaux d'entretien d'envergure planifiés dans notre secteur Gaz au Canada. Les dépenses d'investissement de maintien dans le secteur Gaz en Australie étaient inférieures en 2018 puisqu'il n'y avait aucuns travaux d'entretien d'envergure planifiés.

Des dépenses d'investissement liées à la productivité de 4 millions de dollars ont également été engagées en 2018 principalement pour la mise à niveau de la courbe de puissance des turbines du parc éolien de Wolfe Island et la mise à niveau de la salle de commande à la centrale de Sarnia.

Perspectives pour 2019

Le tableau suivant présente nos prévisions quant aux objectifs financiers clés pour 2019 :

Mesure	Cible
BAIIA aux fins de comparaison	Entre 425 millions de dollars et 455 millions de dollars
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	Entre 320 millions de dollars et 350 millions de dollars
Liquidités disponibles à des fins de distribution	Entre 270 millions de dollars et 300 millions de dollars

Activités d'exploitation

Production

En 2019, nous prévoyons que la production d'énergie renouvelable provenant des actifs de production éolienne et hydroélectrique, y compris les actifs détenus au moyen de participations financières, se situera dans une fourchette de 3 700 à 4 200 GWh. Nos centrales alimentées au gaz obtiennent surtout une contrepartie au titre de la capacité. Par conséquent, la production n'est pas un indicateur de rendement important de ces activités.

Flux de trésorerie contractuels

Comme nous avons recours à des CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta, la durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos centrales et des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière est d'environ 11 ans.

Coûts d'exploitation

Nous avons conclu des ententes de service à long terme avec des fournisseurs afin de stabiliser les charges au titre des activités d'exploitation et d'entretien. La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz naturel qui ne comporte aucune disposition de transfert des coûts, nous achetons du gaz naturel parallèlement à la production, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

Exposition aux fluctuations des taux de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de notre participation financière dans les actifs des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis et dans les actifs australiens. Les titres acquis auprès de TransAlta et les dividendes s'y rapportant sont libellés en dollars canadiens, en dollars australiens et en dollars américains. TransAlta a accepté de fournir à la société une protection contre les fluctuations des taux de change sur les flux de trésorerie des actifs australiens des cinq premières années jusqu'au 30 juin 2020. Tout changement apporté à nos placements à l'étranger ou à notre dette libellée en monnaies étrangères pourrait modifier notre exposition. Nos autres actifs sont tous situés au Canada. Nous pourrions acheter du matériel auprès de fournisseurs étrangers dans diverses devises en vue de projets d'immobilisations futurs, ce qui pourrait entraîner une exposition aux fluctuations de la valeur du dollar canadien relativement aux monnaies concernées.

Notre stratégie consiste à atténuer le risque de change des flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères pour nous permettre de respecter les exigences en matière de dividendes. Les flux de trésorerie liés aux actifs australiens sont principalement couverts en vertu d'ententes avec TransAlta.

Charge d'intérêts nette

La charge d'intérêts nette pour 2019 devrait être moins élevée que celle de 2018 en raison de la baisse de la dette. Notre entente de crédit consortiale totalisant 500 millions de dollars nous donne accès à des emprunts directs à un taux d'intérêt variable. Par conséquent, nous avons une certaine exposition au risque de taux d'intérêt, et les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur le montant de la charge d'intérêts nette engagée.

Dette nette, situation de trésorerie et sources de financement

En cas de baisse des volumes d'énergie éolienne ou des ressources hydroélectriques, ou en cas de coûts d'entretien imprévus, nous pourrions avoir besoin de liquidités supplémentaires dans l'avenir. Nous prévoyons maintenir des liquidités disponibles adéquates en vertu de notre facilité de crédit.

Impôts sur le résultat

Le taux d'imposition combiné prévu par la loi devrait demeurer à 26 %. Le taux d'imposition effectif sur le résultat peut changer selon la combinaison des résultats réalisés dans divers pays et certaines déductions qui ne fluctuent pas avec le résultat.

L'échéance prévue par la société pour l'impôt à payer est assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que cette échéance arrive de façon prématurée par rapport à notre projection actuelle d'environ deux ans à l'égard de nos actifs détenus. Plus particulièrement, l'échéance que nous avons prévue pour l'impôt à payer est assujettie au risque lié à un changement dans nos activités, à notre éventail d'actifs, à notre structure d'entreprise ou à des modifications à la loi, à la réglementation ou aux interprétations fiscales. Si nos impôts devenaient exigibles plus tôt, il pourrait en résulter une diminution de nos liquidités disponibles à des fins de distribution et de nos dividendes.

Législation environnementale

Nous prévoyons une hausse des produits tirés des crédits compensatoires d'émission de carbone générés en Alberta pour 2019. Le total des produits tirés des éléments écologiques, qui comprennent les crédits compensatoires d'émission de carbone, s'est établi à 11 millions de dollars en 2018.

Dans le cadre de son Plan de leadership sur le climat, le gouvernement de l'Alberta a établi un nouveau système d'obligations et de quotas d'émissions évalués par rapport à des centrales alimentées au gaz ayant une grande rentabilité. Le coût initial lié à la conformité a été fixé à 30 \$ la tonne d'émissions de dioxyde de carbone.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement de maintien

Nos dépenses d'investissement de maintien sont composées de dépenses d'investissement courantes liées au maintien de la capacité de production existante de nos centrales. Les centrales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières engagent également des dépenses d'investissement de maintien. Bien que nous ne soyons pas tenus de financer ces dépenses, elles réduisent les produits financiers que nous tirons de ces investissements.

Pour 2019, le total estimatif des dépenses d'investissement de maintien au chapitre des actifs dont nous sommes propriétaires et des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière varie de 30 millions de dollars à 40 millions de dollars. Nous prévoyons également des dépenses d'investissement liées à la productivité d'environ 4 millions de dollars.

Projets de parc éolien aux États-Unis

En avril 2018, nous avons conclu une convention d'apport avec plusieurs filiales de TransAlta relativement au financement de la construction et à d'autres dépenses d'investissement des projets de parc éolien Big Level et Antrim. Nous prévoyons investir une somme de 240 millions de dollars américains dans ces projets. À ce jour, nous avons financé un montant d'environ 81 millions de dollars américains. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour obtenir plus d'information.

Financement

Le financement des dépenses d'investissement devrait être assuré au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des opérations sur les marchés financiers et de notre facilité de crédit.

Gestion du risque

Nos activités nous exposent à des risques de toutes sortes, y compris, mais sans s'y limiter, les modifications de réglementation, les facteurs liés à un marché en constante évolution et la volatilité des marchés des produits de base. Notre objectif est de gérer ces risques afin que nous soyons protégés de manière raisonnable contre une variation inacceptable des résultats et une insuffisance des liquidités disponibles à des fins de distribution ou contre les risques financiers, tout en favorisant l'expansion de nos activités. Nous utilisons une structure de contrôle à niveaux multiples pour gérer le risque lié à nos activités, le risque lié aux marchés où nous menons nos activités et le risque lié au contexte politique et aux structures au sein desquels nous exerçons nos activités.

Les responsabilités de diverses parties prenantes de notre structure de contrôle de la gestion du risque sont décrites ci-dessous :

Le conseil assure la gérance de la société. Sous réserve des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le conseil peut déléguer certains de ses pouvoirs lorsqu'il ou ses membres indépendants, selon le cas, le jugent nécessaire ou souhaitable afin d'assurer l'administration efficace des responsabilités du conseil. Conformément à la convention de services de gestion, le conseil a délégué à TransAlta le pouvoir général d'administrer et de gérer les activités commerciales et les affaires internes de la société. Néanmoins, le conseil conserve certaines responsabilités qui sont décrites dans la charte du conseil d'administration, qui peut être consultée sur notre site Web et sur SEDAR, sous le profil électronique de la société. Le conseil comprend trois membres indépendants.

Le rôle principal du **comité d'audit et de nomination** (le «comité») consiste à aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de nos contrôles internes, de la communication de l'information financière et des processus de gestion du risque. Le comité est entièrement composé de membres indépendants du conseil.

Le comité est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir et délivrer un rapport d'audit ou pour fournir d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de désaccords entre l'auditeur externe et la direction. L'auditeur externe relève directement du comité. De plus, il approuve au préalable tous les services non liés à l'audit qui sont fournis par l'auditeur externe.

Le comité est responsable de l'établissement et du maintien de procédures satisfaisantes concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes et la soumission confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, de questions touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit. Le comité rend compte devant le conseil et lui soumet un rapport à chaque réunion régulière de celui-ci décrivant les résultats des activités du comité et de tout examen qu'il a exécuté.

Le comité est également responsable de présenter et de recommander des candidats au conseil en vue de nommer les membres du conseil et de ses comités.

Contrôles du risque

Nos contrôles du risque comportent plusieurs éléments importants :

Valeurs de la société

Nous nous efforçons d'encourager les convictions et les actions qui sont authentiques et respectueuses à l'égard de nos nombreuses parties prenantes. Pour y parvenir, nous investissons dans les collectivités où nous vivons et travaillons, veillons à la durabilité de l'exploitation et de la croissance, donnons priorité à la sécurité et nous montrons responsables envers les nombreux groupes et personnes avec qui nous travaillons.

Politiques

En vertu de la convention de services de gestion, TransAlta fournit tous les services d'administration et d'exploitation pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société et aux fins de l'exploitation et de l'entretien de nos centrales. TransAlta applique, à l'échelle de l'entreprise, un ensemble complet de politiques. Ces politiques visent la nomination des fondés de pouvoir et la fixation de plafonds pour les transactions commerciales ainsi que l'établissement d'un processus d'approbation des exceptions. Nous procédons régulièrement à des examens et audits afin de nous assurer que les politiques sont suivies par TransAlta. Tous les employés de TransAlta sont tenus de se conformer à un code de conduite. Nos dirigeants et nos administrateurs doivent également signer chaque année un code de conduite.

Facteurs de risque

Le risque est inhérent aux affaires. La rubrique qui suit présente certains facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs ainsi que sur la façon dont nous atténuons ces risques. Ces risques surviennent isolément, mais doivent être pris en compte globalement. Ces facteurs de risque sont décrits dans notre notice annuelle.

Pour certains facteurs de risque, nous indiquerons l'incidence après impôts des fluctuations de certaines variables clés sur le résultat net. L'analyse est fondée sur la conjoncture en 2018 et comprend les incidences indirectes des risques sur les installations dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les mesures décrites comme faisant partie de notre gestion des risques comprennent celles prises par TransAlta à titre de propriétaire de ces installations. Chaque élément de l'analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables possibles sont maintenues. La sensibilité se rapporte à la période et à l'amplitude des fluctuations sur lesquelles elle est fondée. Le résultat de l'analyse de sensibilité pourrait varier pour d'autres périodes si la conjoncture économique était différente et si les fluctuations étaient plus importantes. Les variations de taux ne sont pas réputées être proportionnelles au résultat dans tous les cas.

Risque lié au volume

Le risque lié au volume découle des variations de la production prévue. Le rendement financier de nos centrales hydroélectriques, d'énergie éolienne et d'énergie solaire est largement tributaire de la disponibilité de leurs intrants pour un exercice donné. Des changements touchant la situation météorologique ou le climat, les précipitations saisonnières habituelles, le moment et le rythme de la fonte des neiges, et l'écoulement de surface pourraient avoir une incidence sur le débit d'eau de nos centrales. La force et la constance des ressources de nos centrales éoliennes peuvent avoir une incidence sur la production. Les températures ambiantes et la disponibilité de l'approvisionnement en eau et en combustible peuvent également avoir une incidence sur les activités des centrales thermiques. Si nous sommes incapables

de produire une quantité suffisante d'énergie pour respecter les volumes stipulés dans nos contrats, nous pourrions devoir acquitter des pénalités ou acheter de l'énergie de remplacement sur le marché.

TransAlta gère le risque lié au volume de la façon suivante :

- En gérant activement nos actifs et leur état afin d'être proactifs sur le plan de l'entretien des centrales, de sorte que celles-ci puissent produire les volumes requis.
- En établissant nos installations dans des emplacements où nous croyons que les ressources sont adéquates pour produire la quantité d'électricité pour satisfaire aux exigences de nos contrats; nous ne pouvons toutefois pas garantir que ces ressources seront disponibles lorsque nous en aurons besoin ou qu'elles le seront en quantité suffisante.
- En diversifiant nos combustibles et nos emplacements géographiques exploités afin d'atténuer les risques liés à des événements spécifiques se rapportant à la région ou aux combustibles.

Risque lié à l'équipement et à la technologie de production

Le risque de panne du matériel imputable à l'usure normale, à un vice caché, à une erreur de conception ou à une erreur de l'opérateur, entre autres, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société. Bien que nos centrales soient en général exploitées conformément aux attentes, rien ne garantit qu'elles continueront de l'être. Nos centrales sont exposées à des risques d'exploitation, comme des défaillances résultant de dommages dans le groupe turbogénérateur et les turbines, et d'autres problèmes qui peuvent entraîner des interruptions et accroître le risque lié au volume. Si les centrales ne respectent pas les objectifs de production précisés dans leur CAÉ ou d'autres contrats à long terme, nous pourrions être tenus de dédommager l'acheteur.

Par ailleurs, nous sommes exposés au risque d'approvisionnement en pièces spécialisées dont le délai de mise en production peut être long. Si nous sommes dans l'incapacité de nous procurer ces pièces quand nous en avons besoin pour nos activités d'entretien, nous pourrions faire face à une période d'indisponibilité prolongée de l'équipement requis pour produire l'électricité.

TransAlta gère le risque lié à l'équipement et à la technologie de production de la façon suivante :

- En exploitant nos centrales selon des normes d'exploitation précises et éprouvées conçues pour optimiser la disponibilité de nos centrales le plus longtemps possible.
- En effectuant des travaux d'entretien préventif sur une base régulière.
- En souscrivant un montant suffisant d'assurance dans l'éventualité d'une interruption prolongée.
- En incluant des clauses de force majeure dans les CAÉ ainsi que dans les autres contrats à long terme.
- En utilisant une technologie éprouvée dans nos centrales.
- En étant à l'affût des avancées technologiques et en évaluant leur incidence sur nos centrales existantes et sur les programmes d'entretien connexes.
- En mettant en œuvre une stratégie de gestion des actifs à long terme pour maximiser les cycles de vie de nos centrales existantes ou en remplaçant certains actifs de production.

Risque lié à la conformité aux règles environnementales

Nos activités sont régies par des lois et des règlements stricts en matière d'environnement adoptés et administrés par les gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques et municipaux des territoires où nous exerçons nos activités.

Généralement, ces lois et règlements visent notamment l'utilisation de l'eau, la protection de la faune, la conservation des terres humides, la décontamination, les exigences relatives à l'élimination des déchets, la conservation des artefacts archéologiques, la conservation des espèces menacées et la limitation du bruit.

Le risque lié à la conformité aux règles environnementales est inhérent à nos activités liées à la réglementation environnementale actuelle ou aux modifications qui y sont apportées. De nouveaux objectifs en matière de réduction des émissions pour le secteur de l'électricité sont en voie d'être établis par les gouvernements au Canada (notamment ceux définis dans le Plan de leadership sur le climat de l'Alberta) et aux États-Unis. Nous prévoyons faire l'objet d'un examen continu et accru de la part des investisseurs en ce qui a trait à notre performance en matière de développement durable. Les modifications apportées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur nos résultats, car elles pourraient donner lieu à une réduction du cycle de vie des installations de production, à des coûts additionnels liés à la production d'électricité, notamment les plafonds ou taxes d'émission, à des dépenses d'investissement supplémentaires en technologie de captage des émissions ou à des investissements dans des crédits compensatoires. Nous prévoyons une

augmentation de ces coûts de conformité en raison de l'attention accrue portée par le monde politique et le public aux enjeux environnementaux.

TransAlta gère le risque lié à la conformité aux règles environnementales de la façon suivante :

- En tentant d'améliorer continuellement les nombreuses mesures du rendement comme les émissions, la sécurité, les effets sur le sol et l'eau, et les incidents environnementaux.
- En implantant un système de gestion de la santé et de la sécurité de l'environnement fondé sur la norme ISO et conçu pour améliorer continuellement notre performance.
- En déployant d'importantes ressources d'expérience pour collaborer avec les organismes de réglementation du Canada et des États-Unis afin de veiller à ce que toute modification de la réglementation soit bien conçue et efficace.
- En achetant des crédits compensatoires aux fins de réduction des émissions.
- En investissant dans des projets d'énergies renouvelables, notamment la production d'énergie éolienne, d'énergie solaire et d'énergie hydroélectrique.
- En intégrant des dispositions au chapitre des modifications de lois dans nos contrats qui permettent le recouvrement de certains coûts de conformité auprès de nos clients.

Nous nous efforçons de nous conformer à tous les règlements environnementaux touchant nos activités et nos installations. Le respect des exigences réglementaires et des normes du système de gestion est régulièrement revu à l'aide de nos procédés de garantie d'exécution, et les résultats sont présentés chaque trimestre.

Risque de crédit

Notre entreprise est exposée au risque de crédit lié au degré de solvabilité des entités auquel nous sommes exposés. Ce risque est lié à la capacité d'une contrepartie de respecter ses obligations financières ou de rendement à notre égard ou de nous fournir les produits ou services que nous avons payés au préalable. L'incapacité de recouvrer les sommes qui nous sont dues ou de recevoir les produits ou services pourrait avoir une incidence négative sur notre résultat net et nos flux de trésorerie. Nous sommes également exposés indirectement aux risques de crédit de TEA et des autres filiales de TransAlta par l'entremise de nos placements dans une participation financière.

TransAlta gère l'exposition au risque de crédit de la façon suivante :

- En élaborant et en adoptant des politiques qui définissent les limites de crédit fondées sur le degré de solvabilité des contreparties, les limites relatives aux modalités des contrats et les limites de concentration du crédit par contrepartie.
- En exigeant l'approbation en bonne et due forme des contrats, y compris des examens commercial, financier, juridique et opérationnel.
- En ayant recours à des garanties, notamment des garanties de la société mère, des lettres de crédit, des garanties au comptant ou des assurances de crédit de tiers si une contrepartie dépasse les limites établies. Ces garanties peuvent être appelées si une contrepartie ne respecte pas ses obligations.
- En dressant un rapport sur notre exposition au risque à l'aide de diverses méthodes permettant aux principaux décideurs d'évaluer le risque de crédit représenté par chaque contrepartie. Ce rapport nous permet aussi d'établir les limites de crédit et la composition des contreparties selon leur note de crédit.

Si les limites établies sont dépassées, nous prenons des mesures pour réduire le risque de crédit en demandant une garantie, le cas échéant, ou en mettant fin aux activités commerciales avec la contrepartie qui constitue un risque. Toutefois, rien ne garantit que nous réussirons à éviter les pertes découlant du manquement à des obligations d'une contrepartie au contrat.

Notre profil et nos pratiques de gestion du risque de crédit n'ont pas beaucoup changé depuis le 31 décembre 2017. Nous n'avons subi aucune perte importante liée à une contrepartie en 2018. Nous continuons de surveiller étroitement les changements et tendances sur le marché et leur incidence possible sur nos activités, et nous prendrons les mesures appropriées selon les besoins, bien que nous ne puissions fournir aucune assurance quant à notre taux de réussite.

Résumé de nos expositions directes et indirectes aux risques de crédit au 31 décembre 2018 :

Note de crédit des contreparties	Exposition directe		Exposition indirecte ²
	Débiteurs ¹	Actions privilégiées obligatoirement rachetables	Créances clients
Notation de première qualité	123	—	33
Notation de qualité inférieure	15	—	22
Pas de note externe	37	489	—

1) Comprennent les créances clients, les distributions à recevoir des filiales de TransAlta et un prêt à recevoir.

2) Comprend les créances clients de TEA. Les créances des autres placements dans des participations financières totalisaient environ 4 millions de dollars et sont attribuables à des contreparties ayant une notation de première qualité et d'autres notations de grande qualité.

Risque de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de nos placements dans des filiales de TransAlta et des prêts de celles-ci. Les fluctuations des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien pourraient avoir une incidence sur nos résultats ou sur la valeur de nos placements dans des établissements à l'étranger, dans la mesure où ces placements ou ces flux de trésorerie ne sont pas couverts ou que ces couvertures sont inefficaces.

Nous gérons le risque de change de la façon suivante :

- En concluant des accords contractuels avec TransAlta pour établir en dollars canadiens et australiens les produits tirés de toutes les sources provenant de notre placement dans les actifs australiens. Les taux de change qui serviront à comptabiliser les produits libellés en dollars australiens ont été établis jusqu'au 30 juin 2020.
- En contrebalançant les flux de trésorerie en dollars américains liés aux actifs des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis avec des contrats de change à terme libellés en dollars américains. À l'avenir, nous pourrions conclure des contrats de change à terme, au besoin, pour couvrir d'autres flux de trésorerie en monnaies étrangères.

Au 31 décembre 2018, une augmentation ou une diminution de 0,04 \$ du dollar australien par rapport au dollar canadien aurait pour effet une augmentation ou une diminution du résultat net de la société de 18 millions de dollars et une augmentation ou une diminution des autres éléments du résultat global de 20 millions de dollars.

Les actions privilégiées reflètent du parc éolien du Wyoming, de Lakeswind et de Mass Solar comprennent des flux de trésorerie libellés en dollars américains. Une augmentation ou une diminution de 0,04 \$ du dollar américain par rapport au dollar canadien liée à cette exposition indirecte entraînerait une augmentation ou une diminution du résultat net de la société de 4 millions de dollars et aurait pour effet une augmentation ou une diminution des autres éléments du résultat global de 8 millions de dollars.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nos besoins de liquidités sont satisfaits au moyen d'une variété de sources, y compris les marchés financiers, les fonds provenant des activités d'exploitation et le financement tiré de notre facilité de crédit. Nous utilisons surtout les fonds pour les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les paiements des intérêts et du capital sur la dette, le financement de la croissance et les dividendes.

Nous gérons le risque de liquidité de la façon suivante :

- En maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit.
- En préparant des programmes de financement à long terme et en les passant en revue pour qu'ils tiennent compte des modifications apportées aux plans d'affaires et de la disponibilité de capitaux sur le marché.
- En maintenant une facilité de crédit consortiale de 500 millions de dollars pour soutenir les besoins de liquidités possibles.

Risque de taux d'intérêt

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur nos coûts d'emprunt, et les variations de notre coût en capital peuvent également avoir une incidence sur la faisabilité des nouveaux projets d'expansion.

Nous gérons le risque de taux d'intérêt de la façon suivante en établissant et en suivant des politiques, notamment :

- En ayant recours à une combinaison de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable.
- En surveillant la répartition entre titres d'emprunt à taux fixe et titres d'emprunt à taux variable et en y apportant des ajustements, au besoin, afin de maintenir une répartition efficace.

Au 31 décembre 2018, environ 18 % (21 % en 2017) du total de notre dette était exposé aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque lié à la gestion de projets

Dans le cadre des projets en immobilisations, nous sommes exposés au risque lié au dépassement de coûts, à l'échéancier et au rendement.

TransAlta gère le risque lié à la gestion de projets de la façon suivante :

- En nous assurant que tous les projets sont examinés afin de vérifier si les processus et politiques établis sont suivis, que les risques ont été repérés et quantifiés de façon adéquate, que les hypothèses sont raisonnables et que les rendements sont prévus de façon réaliste avant l'approbation de la haute direction et du conseil (y compris, le cas échéant, l'approbation du conseil de façon indépendante).
- En ayant recours à des méthodes et à des processus de gestion de projets uniformes et rigoureux.
- En procédant à des analyses détaillées des aspects économiques des projets avant la construction ou l'acquisition et en établissant notre stratégie relative à la conclusion de contrats afin d'assurer une composition appropriée de capacité marchande et de capacité prévue par contrat avant le début des travaux.
- En élaborant des plans exhaustifs comportant des chemins critiques identifiés, un calendrier des principales dates de livraison et des plans d'urgence et en effectuant un suivi à leur égard.
- En nous assurant de clore les projets de façon à incorporer toute leçon tirée de celui-ci à un projet ultérieur d'importance.
- En établissant le prix et la disponibilité de l'équipement ainsi que les taux de change, en obtenant des garanties et en concluant des ententes exclusives et économiquement réalisables avant d'entreprendre le projet.
- En négociant des conventions collectives afin de garantir les coûts et la productivité.

Risque lié aux ressources humaines

Le risque lié aux ressources humaines découle de l'incidence possible sur nos activités des modifications survenues sur le lieu de travail. Le risque lié aux ressources humaines peut être attribuable à différents facteurs :

- Une interruption possible découlant d'un conflit de travail à nos installations de production.
- La réduction de la productivité en raison du roulement des postes.
- L'incapacité de parachever des travaux essentiels parce que des postes sont vacants.
- L'incapacité de maintenir une rémunération juste en raison des modifications au titre du taux du marché.
- L'insuffisance de compétences imputable à une formation déficiente, au fait que les employés existants n'ont pas veillé au transfert des connaissances ou au manque d'expérience des employés actuels.

Nous n'embauchons aucun employé; nous nous appuyons plutôt sur la convention de services de gestion conclue avec TransAlta pour la prestation de tous nos services de gestion, d'administration et d'exploitation, y compris l'affectation du personnel spécialisé en temps opportun. TransAlta gère le risque lié aux ressources humaines de la façon suivante :

- En surveillant les échelles de rémunération au sein de l'industrie et en versant des salaires qui correspondent à ces mesures.
- En ayant recours à une rémunération au rendement afin que les objectifs des employés soient conformes à ceux de la société.
- En surveillant et en gérant les niveaux cibles de roulement du personnel.
- En nous assurant que les nouveaux employés reçoivent la formation appropriée et possèdent les compétences requises pour exécuter leurs tâches.

Risque lié à la réglementation et à la politique

Le risque lié à la réglementation et à la politique correspond au risque qui pourrait peser sur nos activités par suite de changements éventuels apportés aux structures de réglementation existantes et en raison de l'influence de la politique

sur nos structures. Ce risque peut découler de la réglementation et de la déréglementation du marché, de la surveillance et du contrôle accrus, des changements de structure ou de conception des marchés ou d'influences imprévues. Les règles du marché sont en constante évolution et nous ne pouvons prédire s'il y aura des changements importants sur le plan réglementaire ni les conséquences ultimes que ces changements pourraient avoir, le cas échéant, sur nos activités. Ce risque comprend, notamment, les incertitudes associées à la mise en place de marchés de capacité pour l'électricité dans les provinces d'Alberta et d'Ontario, les incertitudes associées à l'élaboration de politiques de tarification du carbone et la qualification de nos centrales alimentées aux énergies renouvelables en Alberta pour demander des quotas d'émission de GES échangeables dans le cadre de la transition du SGER vers la nouvelle réglementation qui sera libellée de façon à entériner le Plan de leadership sur le climat de l'Alberta en 2020, et comprend également l'influence de la réglementation sur la valeur des quotas ou des crédits.

Nous gérons ces risques systématiquement grâce aux programmes de conformité à la réglementation et aux lois de TransAlta, lesquels font l'objet d'un examen périodique afin d'assurer leur efficacité. TransAlta collabore avec les gouvernements, les organismes de réglementation, les exploitants de réseaux électriques et d'autres parties prenantes pour tenter de trouver une solution à ces questions à mesure qu'elles surviennent. TransAlta surveille activement les changements aux règles et concepts du marché et prend part aux processus d'intervention de parties prenantes menés par des organismes du secteur et du gouvernement. Ces mesures ainsi que d'autres avenues permettent à TransAlta de participer activement aux débats sur la défense des droits et les politiques à différents niveaux. Ces négociations avec les parties prenantes nous ont permis de prendre part proactivement à des débats à plus long terme avec les gouvernements et des organismes de réglementation.

Les investissements à l'étranger sont exposés à des incertitudes et à des risques particuliers liés à la structure politique, sociale et économique et au régime réglementaire de chaque pays. La société atténue ce risque au moyen d'un financement sans recours et d'une assurance.

Risque lié au transport

L'accès aux lignes de transport d'énergie et la capacité de transport des lignes existantes et nouvelles sont essentiels pour nous permettre d'offrir à nos clients l'électricité produite dans nos centrales. Le risque lié aux infrastructures vieillissantes de transport dans les marchés où nous exerçons nos activités continue d'augmenter du fait que les nouvelles connexions au système électrique sont insuffisantes pour répondre à la demande malgré l'ajout de connexions dans le cadre de nouveaux projets visant à élargir le réseau de transport.

Risque lié à la réputation

Notre réputation est l'un de nos plus précieux actifs. Le risque lié à la réputation est inhérent à nos activités en raison des changements d'opinion du public, des partenaires privés, des gouvernements et d'autres entités.

Nous gérons le risque lié à la réputation de la façon suivante :

- En nous distinguant comme voisin et partenaire d'affaires au sein des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités pour établir des liens durables fondés sur une compréhension mutuelle qui se traduiront par des solutions que nous pourrions mettre en œuvre en collaboration avec nos voisins et d'autres parties intéressées.
- En communiquant clairement et périodiquement nos objectifs et priorités d'affaires à diverses parties intéressées.
- En entretenant des relations positives avec les différentes instances gouvernementales.
- En faisant du développement durable une stratégie d'entreprise à plus long terme.
- En nous assurant que chaque décision d'affaires est prise en toute intégrité et conformément aux valeurs de notre société.
- En expliquant aux parties intéressées, en temps opportun, l'incidence et le motif des décisions d'affaires.
- En maintenant des valeurs d'entreprise solides qui soutiennent les initiatives associées à la gestion du risque lié à la réputation, y compris la signature annuelle du code de conduite.

Risque lié à structure de l'entreprise

TransAlta

TransAlta est l'actionnaire majoritaire de la société en plus d'être responsable de sa gestion et de son exploitation, conformément à la convention de services de gestion. En outre, TransAlta est en mesure de nommer des administrateurs au conseil, et nous nous fierons à TransAlta pour déceler des acquisitions et des occasions de croissance. Par conséquent, TransAlta est en mesure d'exercer une influence considérable sur nos activités, notre administration et notre croissance. Si nos activités ne sont pas gérées efficacement ou si notre stratégie de croissance n'est pas mise en œuvre, cela pourrait

avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nos procédures de gestion du risque en ce qui concerne le risque lié à la structure de l'entreprise comprennent l'intégration de membres du conseil d'administration qui sont indépendants de TransAlta.

Divers

Nous menons une part importante de nos activités par l'intermédiaire de filiales et de partenariats. Notre capacité à nous acquitter de nos obligations quant au service de la dette dépend des résultats d'exploitation de nos filiales et des fonds que celles-ci nous versent sous la forme notamment de distributions, de prêts, de dividendes ou autrement. En outre, nos filiales peuvent être assujetties à des restrictions légales ou contractuelles qui limitent leur capacité à nous verser des distributions en espèces.

Conjoncture économique générale

La conjoncture économique générale influe sur la demande de produits, les produits des activités ordinaires, les charges d'exploitation, le calendrier et le montant des dépenses d'investissement, la valeur de recouvrement nette des immobilisations corporelles, les coûts de financement, le risque de crédit et de liquidité, et le risque de contrepartie.

Placements dans des filiales de TransAlta

Par suite des placements dans des participations financières dans les actifs australiens, le parc éolien du Wyoming, Lakeswind, Big Level et Mass Solar, tous détenus par TransAlta, certains autres facteurs de risque, mais pas la totalité, pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs ainsi que sur la façon dont nous atténuons ces risques :

Nature des participations

La société conserve indirectement une participation financière et ne détient aucun droit reconnu par la loi à l'égard des actifs australiens, du parc éolien du Wyoming, de Lakeswind, de Big Level et de Mass Solar. Nous détenons des titres qui nous procurent une participation financière fondée sur les flux de trésorerie des actifs qui correspond plus ou moins aux résultats nets distribuables. Cela signifie que nous ne sommes pas en mesure de céder ces actifs ou d'exercer d'autres droits de propriété à leur égard ni n'avons la capacité de superviser ou de gérer directement la propriété et l'exploitation de ces actifs. Par conséquent, nos droits relativement à ces actifs peuvent être d'une valeur inférieure comparativement à la valeur de propriété directe de ces actifs.

Dépendance à l'égard du rendement financier

La valeur de nos actions ordinaires est tributaire, en partie, du rendement financier et de la rentabilité provenant de ces actifs. Une baisse du rendement financier de ces actifs ou un changement défavorable touchant les autres facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la société et sur la valeur et le cours de nos actions ordinaires. En outre, ces actifs sont potentiellement assujettis aux obligations attribuées à TransAlta, même si ces obligations découlent de poursuites, de contrats ou de dettes qui ne sont pas liés ou autrement attribués aux actifs ou à la société.

Fonds insuffisants pour verser les distributions

Nous avons le droit de recevoir des paiements de dividendes en trésorerie privilégiés trimestriels sur les actions privilégiées replet australiennes. La seule source de produits de cette filiale correspond aux distributions qu'elle reçoit au titre de la quote-part de 43 % de la société en commandite qu'elle détient avec TransAlta. De même, les actifs que la société en commandite détient sont composés des actifs australiens. Il n'est pas certain que les actifs australiens généreront un revenu suffisant pour que les distributions versées soient, au total, suffisantes pour acquitter les paiements de dividendes payables à l'égard des actions privilégiées replet australiennes.

À compter du 6 janvier 2016, TransAlta et une de ses filiales ont signé une convention de soutien de financement aux termes de laquelle, notamment, TransAlta a convenu de souscrire des titres de la filiale qui a émis les actions privilégiées replet australiennes à la réception d'un avis de financement afin de s'assurer que la filiale de TransAlta a des fonds suffisants pour acquitter les paiements de dividendes payables à l'égard des actions privilégiées replet australiennes.

Risque relatif aux impôts

Nos activités sont complexes, et nos établissements sont situés dans plusieurs pays. Le calcul de la provision pour impôts sur le résultat repose sur des interprétations, des lois et des règlements de nature fiscale qui sont en constante évolution. Nos déclarations de revenus peuvent faire l'objet de vérifications par les autorités fiscales. La direction est d'avis que sa provision pour impôts sur le résultat est appropriée et conforme aux IFRS d'après toute l'information dont elle dispose.

La société et les filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières sont assujetties aux lois, aux conventions et aux réglementations en constante évolution à l'intérieur des pays et entre ceux-ci. Diverses

propositions fiscales dans les pays où nous exerçons nos activités pourraient entraîner des changements au titre de la méthode de calcul des impôts différés ou pourraient entraîner des changements au titre de la charge d'impôts sur le résultat ou de la charge d'impôts autre que sur le résultat. Nous nous sommes récemment concentrés davantage sur les enjeux liés à la fiscalité des sociétés multinationales.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, l'Australie a adopté des règles destinées à lutter contre les montages hybrides qui auront une incidence sur les économies d'impôt de certaines structures de financement, notamment nos APOR. En janvier 2019, la société a remplacé la structure de financement faisant appel à des APOR par des actions privilégiées qui reflètent une structure de financement sous forme d'emprunt sous-jacente en place au sein de TransAlta.

Une modification dans les lois, les conventions ou les réglementations fiscales ou à l'égard de leur interprétation pourrait se traduire par une charge d'impôts sur le résultat ou charge d'impôts autre que sur le résultat nettement plus élevée et susceptible d'avoir un effet néfaste important sur la société.

La sensibilité des modifications du taux d'imposition par rapport à notre résultat net est présentée ci-dessous :

Facteur	Augmentation ou diminution (%)	Incidence approximative sur le résultat net
Taux d'imposition	1	1

Le taux d'imposition combiné prévu par la loi de la société devrait demeurer à 26 %. Le taux d'imposition effectif sur le résultat peut changer selon la combinaison des résultats réalisés dans divers pays et certaines déductions qui ne fluctuent pas avec le résultat.

L'échéance prévue par la société pour l'impôt à payer est assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que cette échéance arrive de façon prématurée par rapport à notre projection actuelle d'environ deux ans à l'égard de nos actifs détenus. Plus particulièrement, l'échéance que nous avons prévue pour l'impôt à payer est assujettie au risque lié à un changement dans nos activités, à notre éventail d'actifs, à notre structure d'entreprise ou à des modifications à la loi, à la réglementation ou aux interprétations fiscales. Si nos impôts devenaient exigibles plus tôt, il en résulterait une diminution de nos liquidités disponibles à des fins de distribution et de nos dividendes.

Litiges éventuels

Nous sommes à l'occasion parties à diverses réclamations et diverses actions judiciaires et procédures réglementaires dans le cours normal de nos affaires. Nous examinons chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en question et la disponibilité de garanties d'assurance. Il ne peut y avoir de garantie quant à l'issue favorable des réclamations et à l'incidence négative, le cas échéant, que ces dernières pourraient avoir sur la société.

Autres éventualités

La société souscrit des garanties d'assurance que la direction juge appropriées. Aucun changement important n'a été apporté à nos garanties d'assurance au moment du renouvellement des contrats d'assurance le 31 décembre 2018. Les garanties d'assurance de la société ne seront peut-être pas offertes à l'avenir à des conditions raisonnables sur le plan commercial. Rien ne garantit que nos garanties d'assurance seront entièrement adéquates pour compenser les pertes subies. Dans l'éventualité d'un événement économique majeur, il se pourrait que les assureurs ne puissent pas payer la totalité des réclamations.

Risque lié à la cybersécurité

Nous sommes tributaires de systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et stocker l'information électronique et les données que nous utilisons pour exploiter nos actifs de façon sécuritaire. Dans le contexte actuel des risques liés à la cybersécurité en constante évolution, les attaques ou autres atteintes à la sécurité du réseau ou des systèmes d'information peuvent entraîner l'interruption de nos activités commerciales. Les responsables des cyberattaques peuvent avoir recours à des techniques, allant de l'exploitation des vulnérabilités de notre base d'utilisateurs à l'utilisation unique ou multiple de codes malveillants sophistiqués pour tenter de passer outre nos contrôles de sécurité du réseau. Ils peuvent également utiliser une combinaison de plusieurs techniques pour contourner les dispositifs de protection comme les pare-feu, les systèmes de prévention des intrusions et les logiciels antivirus qui se

trouvent dans nos systèmes d'infrastructure de réseau. La réussite d'une cyberattaque pourrait entraîner l'interception, la destruction, l'utilisation ou la diffusion non autorisées de notre information et l'interruption de nos activités commerciales.

Nous prenons continuellement des mesures pour protéger notre infrastructure contre les cyberattaques potentielles qui peuvent causer des dommages à notre infrastructure, à nos systèmes et à nos données. Notre programme de cybersécurité est aligné sur les meilleures pratiques de l'industrie pour veiller au maintien d'une approche holistique en matière de sécurité. Nous avons mis en place des contrôles de sécurité pour protéger nos données et nos activités commerciales, y compris des mesures de contrôle de l'accès, des systèmes de détection et de prévention des intrusions, des activités d'enregistrement et de surveillance des réseaux, et la mise en œuvre de politiques et procédures pour assurer la sécurité des activités de l'entreprise. Nous avons également mis en place des programmes de sensibilisation à la sécurité visant à renseigner les utilisateurs sur les risques liés à la cybersécurité et leurs responsabilités relativement à la protection de l'entreprise.

Bien que nous ayons mis en place des systèmes, des politiques, du matériel, des pratiques et des procédures de sauvegarde des données conçus de manière à nous protéger contre les atteintes à la sécurité des centrales et des infrastructures ou à en limiter l'incidence, rien ne garantit que ces mesures seront suffisantes pour empêcher les atteintes à la sécurité ou, si ces atteintes se produisent, qu'elles seront réprimées de manière appropriée et en temps opportun. Nous surveillons étroitement la mise en œuvre de nos mesures de prévention et de détection pour gérer ces risques.

Risque lié à la croissance

Notre stratégie de croissance consiste à générer ou à acquérir des flux de trésorerie stables associés à des centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel et d'autres infrastructures de grande qualité visées par des contrats dans le but d'obtenir un rendement sur le capital investi. Notre plan d'affaires vise notamment la croissance grâce au repérage d'acquisitions appropriées ou à l'obtention de nouveaux projets de construction, à la matérialisation de telles occasions, à la réalisation d'acquisitions ou à l'obtention de contrats de mise en valeur ou de construction ainsi qu'à l'intégration efficace de ces occasions de croissance dans nos activités existantes. Rien ne garantit que nous serons en mesure de repérer des occasions de croissance à l'avenir (que ce soit par l'intermédiaire de TransAlta ou autrement), de mener à bien des occasions de croissance qui augmenteront le montant des liquidités disponibles à des fins de distribution ou de réussir à intégrer ces occasions de croissance dans nos activités existantes. La mise en œuvre réussie de la stratégie de croissance exige non seulement qu'elle soit réalisée au moment opportun, mais aussi qu'elle fasse l'objet d'une appréciation commerciale prudente, et que des ressources suffisantes soient disponibles pour effectuer un contrôle préalable et une évaluation de ces actifs.

Instruments financiers

Nos instruments financiers sont les suivants :

Aux	31 déc. 2018		31 déc. 2017	
	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III
Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	—	637	—	616
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming ¹	—	137	—	—
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Big Level	—	42	—	—
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Mass Solar	—	69	—	—
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Lakeswind	—	33	—	—
Actions privilégiées de TEA	88	—	94	—
Passifs nets de gestion du risque	(1)	—	(3)	—

1) En 2017, le placement était évalué au coût.

Au 31 décembre 2018, les instruments financiers de niveau III (se reporter à la rubrique «Méthodes et estimations comptables critiques» pour plus de renseignements) étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 918 millions de dollars (616 millions de dollars en 2017). L'augmentation est attribuable à la variation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de TEA et à l'acquisition des actions privilégiées qui reflètent les résultats du parc éolien Lakeswind, des projets d'énergie solaire Mass Solar et du projet de parc éolien Big Level. Se reporter à la rubrique «Méthodes et estimations comptables critiques» pour en savoir plus sur ces mesures.

La variation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA au cours de l'exercice est surtout attribuable aux transactions effectuées de la fin de décembre 2018 au début de janvier 2019, tel qu'il est mentionné à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion. Les modifications apportées au plan de dépenses d'investissement et au plan d'amortissement de TEA ainsi qu'une hausse du taux de change prévu entre le dollar australien et le dollar canadien ont également contribué à l'augmentation de la juste valeur.

Les instruments financiers engendrent des risques de crédit, des risques de change, des risques de taux d'intérêt et des risques de liquidité. Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent document pour une analyse à cet égard et pour en savoir plus sur nos stratégies de gestion. Nous acceptons le risque de marché découlant de nos placements dans les actions privilégiées reflètes australiennes et les actions privilégiées.

Les instruments financiers servent à gérer le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux prix des produits de base, le risque lié aux fluctuations des monnaies étrangères ainsi que les autres risques de marché. TransAlta a recours à des contrats dérivés avec des contreparties externes en notre nom. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La comptabilisation initiale de la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur peuvent avoir une incidence sur le résultat présenté au cours de la période où la variation se produit si la comptabilité de couverture n'est pas utilisée. Sinon, les variations de la juste valeur n'auront généralement pas d'incidence sur le résultat jusqu'à la date de règlement de l'instrument financier.

Nous avons recours principalement à deux types d'instruments financiers dérivés : i) ceux utilisés dans le cadre des activités de négociation sur les produits énergétiques ou de couverture du prix des produits de base et d'autres activités de conclusion de contrats; et ii) ceux utilisés dans le cadre des couvertures des produits, de la dette, des projets et des dépenses libellés en monnaies étrangères.

Opérations et soldes avec les parties liées

Opérations avec les parties liées

Les montants comptabilisés à l'égard des opérations avec TransAlta ou des filiales de TransAlta, à l'exception des montants mentionnés à la rubrique «Événements importants» du présent rapport de gestion, se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Produits tirés des CAÉ de TransAlta I)	36	38
Produits tirés des éléments écologiques ¹	1	—
Produits financiers tirés des placements liés aux filiales de TransAlta ²	129	39
Produits d'intérêts tirés des placements liés aux filiales de TransAlta ²	42	47
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux III) ³	16	17
Achats de gaz naturel III)	7	9
Profits (pertes) sur cessions de swaps sur l'électricité (financier) III)	1	4
Charge d'intérêts sur la débenture convertible	—	9
Charge d'intérêts sur le prêt de TEA	4	—
Frais d'optimisation des actifs ⁴	2	2
Profit de change réalisé sur la couverture économique de la convention d'apport ⁵	—	6
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit et la lettre de crédit et honoraires sur les garanties	1	2

1) La valeur des éléments écologiques a été établie selon l'information du marché pour des instruments similaires, y compris les transactions conclues avec des tiers.

2) Se reporter à la note 3 A) des états financiers consolidés annuels pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

3) Incluent la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming et, en 2017, les frais d'aménagement de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills.

4) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

5) Se rapporte au financement des coûts de construction de la centrale de South Hedland.

I. CAÉ de TransAlta

Nous avons conclu des contrats avec TransAlta pour certaines centrales éoliennes et hydroélectriques, prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par ces centrales. En vertu des CAÉ, le prix payé par TransAlta en 2018 pour la production était d'environ 32,14 \$ par MWh pour les centrales éoliennes et de 48,22 \$ par MWh pour les centrales hydroélectriques, montants rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (l'«IPC»). TransAlta ne doit acheter que l'électricité qui est réellement produite. Chaque CAÉ de TransAlta a une durée de 20 ans ou équivalente à la durée d'utilité de l'immobilisation, si celle-ci est inférieure à 20 ans.

II. Convention de services de gestion

En vertu de la convention de services de gestion, TransAlta fournit tous les services d'administration généraux, notamment les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants, pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société. En contrepartie des services rendus, nous versons à TransAlta des honoraires (les «honoraires de remboursement de frais administratifs généraux»), rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'IPC. Ils augmenteront ou diminueront selon un montant équivalant à 5,0 % du montant de toute hausse ou baisse, respectivement, de notre BAIIA total par suite de l'acquisition ou de la cession d'actifs par la société. TransAlta offre également des services d'exploitation et d'entretien en vertu de la convention de services de gestion, qui comprennent en général tous les services pouvant être essentiels ou exigés aux fins de l'exploitation et de l'entretien de nos centrales éoliennes, hydroélectriques et au gaz naturel. TransAlta est remboursée pour tous les frais et coûts décaissés et ceux liés à des tiers, y compris les salaires et les avantages sociaux relatifs à la gestion et à l'exploitation des centrales non compris dans les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux. La convention de services de gestion a une durée initiale de 20 ans et est automatiquement renouvelée par la suite pour des durées successives de cinq ans après l'échéance initiale ou tout renouvellement de la convention, à moins qu'une des parties ne la résilie.

En 2017, nous avons versé à TransAlta des frais d'aménagement de 1 million de dollars à la conclusion du CAÉ avec Énergie NB relativement à l'expansion du parc éolien de Kent Hills. En 2018, nous avons versé des frais initiaux additionnels de 2 millions de dollars à la mise en service de l'expansion du parc éolien de Kent Hills, en remplacement de la tranche annuelle de 5,0 % sur le BAIIA qui aurait autrement été payée conformément à la convention de services de

gestion. En 2018, nous avons également versé à TransAlta des frais d'aménagement de 2 millions de dollars relativement au projet de parc éolien Big Level.

III. Achats de gaz naturel, ventes de gaz naturel et cessions de swaps sur l'électricité

TransAlta (SC) LP («Sarnia»), notre filiale, et TransAlta Energy Marketing Corp. («TEMCO»), filiale canadienne de TransAlta, sont parties à une convention intragroupe sur la gestion du gaz de la centrale de Sarnia afin d'obtenir du gaz naturel à l'installation centrale de stockage Dawn auprès de TEMCO. En contrepartie, TEMCO pourrait conclure des contrats et tirer profit de l'emplacement de stockage de Sarnia. Les modalités de la convention intragroupe sur la gestion du gaz sont comme suit :

- Tout le gaz naturel brûlé à la centrale de Sarnia est acheté auprès de TEMCO par Sarnia à l'indice ICE NGX Union Dawn Day Ahead (auparavant à l'indice NGX Union Dawn Daily Spot Price) publié par le *Canadian Gas Price Reporter* («CGPR») le jour où le gaz est brûlé.
- TEMCO achètera la totalité du gaz naturel d'appoint destiné aux clients de Sarnia à l'indice ICE NGX Union Dawn Day Ahead.
- Tout le gaz non consommé et utilisé par Sarnia aux fins de couverture est acheté par TEMCO à l'indice ICE NGX Union Dawn Day Ahead.
- En échange du gaz, Sarnia donne à TEMCO le droit illimité d'injecter, de stocker et de retirer du gaz naturel des installations de stockage de Sarnia aux fins d'activités pour compte propre.

De plus, Sarnia demeure responsable de tous les frais de stockage et de transport qui reposent sur les volumes de gaz naturel pris en nature par Union Gas chaque jour selon l'indice ICE NGX Union Dawn Day Ahead publié par le CGPR.

IV. Convention de gouvernance et de coopération

En vertu de la convention de gouvernance et de coopération, TransAlta constitue la structure principale par l'entremise de laquelle nous ferons l'acquisition de projets d'énergie renouvelable ou les mettrons en valeur. La convention de gouvernance et de coopération prévoit notamment que nous nous fierons à TransAlta pour : i) déterminer les occasions d'acquisition ou de mise en valeur pour nous (les «occasions»); ii) évaluer si les occasions nous conviennent; iii) présenter au conseil, aux fins d'évaluation et d'approbation, les occasions qui nous conviennent et qui respectent nos objectifs stratégiques; et iv) saisir et mener à bien les occasions approuvées par le conseil. TransAlta et les membres de son groupe ne sont pas tenus de consacrer un nombre minimal de ressources à la recherche d'occasions de production d'énergie renouvelable ni de nous offrir des occasions particulières. L'approbation d'une occasion comprenant le transfert d'intérêts de TransAlta ou des personnes de son groupe à notre égard doit être soutenue et approuvée par la majorité des administrateurs indépendants au sein du conseil.

En 2018, nous avons acquis le parc éolien Kent Breeze et des participations financières dans Big Level, Lakeswind et Mass Solar auprès de TransAlta.

Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent les suivants :

Aux	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Créances clients et autres débiteurs	41	37
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	11	11
Dividendes à verser	38	37
Placements dans des filiales de TransAlta	1 495	1 437
Prêt à recevoir de Big Level	23	—
Prêt pour fonds de roulement des actifs canadiens	—	6
Lettres de crédit émises par TransAlta au nom de la société I) ¹	1	1
Garanties fournies par TransAlta au nom de la société II) ¹	106	105
Frais de gestion payés d'avance à long terme III)	2	—
Garantie d'indemnisation fournie par la société à TransAlta IV) ¹	538	921

1) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

I. Lettres de crédit

TransAlta a fourni des lettres de crédit au nom de la société. Tous les montants à payer par la société pour des obligations en vertu de contrats, auxquels les lettres de crédit se rapportent, figurent dans les états de la situation financière consolidés. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins de un an et seront renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires. Aucun montant n'a été exercé par des contreparties en vertu de ces arrangements.

II. Garanties

Si la société ne respecte pas les dispositions des contrats connexes, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement de TransAlta.

III. Frais de gestion payés d'avance à long terme

Au quatrième trimestre de 2018, la société a versé des frais initiaux non récurrents de 2 millions de dollars à la mise en service de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills, en remplacement de la tranche annuelle de 5 % sur le BAIIA qui aurait autrement été payée conformément à la convention de services de gestion.

IV. Garantie d'indemnisation

Dans le cadre de l'acquisition des actifs australiens, nous avons conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par cette dernière à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les «garanties de TEA»). Nous avons convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, instances, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par cette dernière relativement aux garanties de TEA et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par elle aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus depuis le 7 mai 2015. À titre de contrepartie pour l'indemnisation fournie, TransAlta est tenue de nous verser le montant en dollars canadiens des frais au titre du garant qu'elle a reçus de TEA à l'égard de toutes les garanties de TEA. La diminution de 367 millions de dollars en 2017 s'explique surtout par la résiliation en 2018 de deux importantes garanties en raison du rachat par le client de la centrale de Solomon et de l'achèvement des travaux à la centrale de South Hedland.

Méthodes et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la société décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, et qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir d'importantes répercussions sur la situation financière ou le rendement. Les jugements importants et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui en résultent sont décrits ci-dessous :

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait obtenu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif si une transaction ordonnée entre des intervenants du marché avait lieu à la date d'évaluation. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour cet instrument dans un marché actif auquel la société a accès. En l'absence d'un marché actif, les justes valeurs sont calculées par la société d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Dans certaines circonstances, la société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la société sont définis ci-dessous. L'évaluation à la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le calcul de celle-ci étant fondé sur les données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement.

Les instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base de la société classés dans le niveau II peuvent comprendre les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules de régression ou d'extrapolation, où les données sont déjà observables, y compris les prix des produits de base pour des actifs ou passifs semblables dans des marchés actifs, et les volatilités implicites des options.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque et des actions privilégiées de TEA évaluées et comptabilisées à la juste valeur, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit. La juste valeur des actions privilégiées de TEA est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas observables.

Pour faire une estimation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA et des actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level, de Lakeswind et de Mass Solar, la société utilise des flux de trésorerie actualisés, fait des estimations et pose des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix marchands, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques à TEA, au parc éolien du Wyoming, à Big Level, à Lakeswind et à Mass Solar sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales actuelles de TEA, du parc éolien du Wyoming, de Big Level, de Lakeswind et de Mass Solar. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur la juste valeur de l'instrument.

Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard des données d'entrée non observables utilisées pour évaluer les actions privilégiées reflet de TEA :

Données d'entrée non observables	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Taux d'actualisation	6,7 %	6,7 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	Moyenne de 11 \$	Moyenne de 11 \$

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables pour refléter les autres hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables	Autres hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2018	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2017
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	5	5
	Augmentation de 10 points de base	(5)	(5)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 % ¹	6	6
	Diminution de 1 % ¹	(6)	(6)

1) Les flux de trésorerie trimestriels peuvent varier en fonction d'un taux plus élevé que le facteur supposé de 1 %.

Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard des données d'entrée non observables utilisées pour évaluer la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level, de Lakeswind et de Mass Solar au 31 décembre 2018 :

Données d'entrée non observables	Parc éolien du Wyoming	Big Level ¹	Lakeswind	Mass Solar
Taux d'actualisation	5,9 %	8,0 %	8,8 %	6,5 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	Moyenne de 3 \$	Moyenne de 5 \$	Moyenne de 1 \$	Moyenne de 1 \$

1) Projet en construction au 31 décembre 2018.

Le tableau suivant présente l'incidence sur les évaluations de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables pour refléter les autres hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables	Autres hypothèses possibles	Variation de la juste valeur totale au 31 déc. 2018 ¹
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	2
	Augmentation de 10 points de base	(2)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 %	3
	Diminution de 1 %	(3)

1) Les variations de la juste valeur totale présentées ont trait au parc éolien du Wyoming, à Big Level, à Mass Solar et à Lakeswind.

Influence notable en vertu des actions privilégiées reflet

La société a investi dans des actions privilégiées de filiales de TransAlta qui versent des dividendes qui reflètent certains résultats financiers d'autres filiales de TransAlta. Selon les IFRS, l'entité détenant une participation de 20 % est présumée exercer une influence notable sur l'entité émettrice. Une influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entité émettrice.

En vertu de ses placements en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, lesquelles reflètent les résultats financiers de certains actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis (voir la note 9), la société détient 6,25 % des droits de vote individuels de cette filiale (droits de vote cumulatifs de 25 %). Dans le cas où aucun dividende sur ces actions n'a été versé dans les six mois suivant la date à laquelle la formule de versement aurait fixé le paiement, et pendant la période au cours de laquelle ces montants demeurent impayés, la société aura le droit à elle seule de nommer 18,75 % des administrateurs de cette filiale (droit cumulatif de 75 %).

Le placement en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, lesquelles reflètent les résultats financiers de TEA, ne confère pas à la société de droits de vote à moins que la filiale ne fasse défaut de verser quatre dividendes trimestriels aux dates auxquelles ils devraient être payés selon la formule de versement, qu'ils soient consécutifs ou non, et qu'ils aient été ou non déclarés. Par la suite, mais seulement tant qu'un dividende demeure en souffrance, la société a le droit d'élire 30 % des administrateurs de la filiale. La convention de placement procure à la société le droit de consulter l'information financière et d'obtenir davantage de protections contre les changements défavorables apportés à la structure d'exploitation et financière de TEA grâce aux engagements postérieurs à la clôture.

La société a déterminé qu'elle n'exerce pas une influence notable sur les filiales de TransAlta compte tenu du bloc d'actions avec droit de vote que détient TransAlta. En conséquence, il a été établi que ces placements constituaient des actifs financiers.

Dividendes considérés comme un revenu ou comme un remboursement de capital

La société touche des dividendes au titre de ses placements en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA, en actions privilégiées de TEA, en actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Lakeswind et de Mass Solar. Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur, à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, soit la juste valeur diminuée des coûts de la sortie ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur existe ou qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la sortie, l'information au titre des transactions de tiers pour des actifs similaires est utilisée et, si aucune donnée n'est disponible, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés, sont utilisés. La valeur d'utilité est calculée au moyen de la valeur actualisée des estimations les plus probables de la direction à l'égard des flux de trésorerie futurs selon l'utilisation actuelle et l'état existant de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées sur les prix de vente, la production, les coûts liés au démantèlement, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, qui peut s'échelonner entre 25 et 50 ans. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques aux actifs faisant l'objet d'un examen sont utilisés dans le cadre des évaluations. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la perte de valeur estimée, laquelle incidence pourrait être importante. La quasi-totalité des actifs de production de la société font l'objet de contrats en vertu des CAÉ de TransAlta ou d'autres CAÉ avec diverses parties.

Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la société exerce ses activités. Cela suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement à des fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation

d'évaluations et de traitements différents des estimations de la société pourrait avoir des effets importants sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

Provision pour frais de démantèlement et de remise en état

Nous comptabilisons une provision pour frais de démantèlement et de remise en état des immobilisations corporelles au cours de la période où elles sont engagées si nous avons une obligation juridique ou implicite de remettre la centrale ou le site en état. Le montant de la provision comptabilisé correspond à l'estimation la plus probable des dépenses nécessaires pour régler l'obligation. Les valeurs prévues sont pondérées en fonction d'un facteur de probabilité afin de tenir compte des risques et des incertitudes liés au moment et au montant du règlement d'un grand nombre de provisions. Les valeurs prévues sont actualisées au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de l'évaluation de la solvabilité de la société par le marché.

Au 31 décembre 2018, la provision constituée à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état s'élevait à 44 millions de dollars (44 millions de dollars en 2017). Nous estimons à environ 193 millions de dollars (189 millions de dollars en 2017) le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaire pour s'acquitter de cette obligation, montant qui sera engagé entre 2029 et 2060. La plupart de ces coûts seront engagés entre 2030 et 2045. Une augmentation du taux d'actualisation et des flux de trésorerie non actualisés respectivement de 1 % et 10 % donnerait lieu dans les deux cas à une diminution du résultat net d'environ 1 million de dollars.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

Dépréciation de placements

En ce qui a trait aux placements dans des filiales comptabilisés à la juste valeur, après l'adoption de l'IFRS 9, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société n'est plus tenue d'évaluer s'il existe un indice que le placement peut avoir subi une perte de valeur. Si la juste valeur du placement diminue, cette diminution est comptabilisée comme une baisse des capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global.

Modifications comptables

Modifications comptables de l'exercice considéré

I. IFRS 9, *Instruments financiers*

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté l'IFRS 9, qui introduit de nouvelles exigences en matière de :

- a. classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers;
- b. comptabilisation et évaluation de la dépréciation des actifs financiers;
- c. comptabilité de couverture générale.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, nous avons choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures. L'incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 9 a été comptabilisée à la date de première application.

a. *Classement et évaluation*

Selon les nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le classement et l'évaluation sont fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers et du modèle économique que suit l'entité pour gérer les actifs financiers. Les exigences en matière de classement des passifs financiers sont demeurées en grande partie inchangées.

Nous détenons des actions privilégiées de filiales de TransAlta liées à TEA et détenons également des actions privilégiées émises directement par TEA, qui doivent être comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9. Nous avons fait le choix irrévocable de comptabiliser ces placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de l'IFRS 9, les profits ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net. Cette modification a entraîné un ajustement du bilan d'ouverture, soit le reclassement d'un montant de 137 millions de dollars du déficit dans le cumul des autres éléments du résultat global, lequel découle de la dépréciation des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA de 2017. En outre, le bilan d'ouverture a été ajusté, le déficit ayant été diminué de 3 millions de dollars, afin de comptabiliser les actions privilégiées de filiales de TransAlta liées à TransAlta Wyoming Wind LLC à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt qu'au coût, lequel était le montant le plus représentatif de la juste valeur en vertu de l'IAS 39.

b. *Dépréciation d'actifs financiers*

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers. Conformément à ce modèle, si le risque de crédit a augmenté de façon significative, les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au moyen d'une correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

La direction a examiné et évalué la dépréciation de ses actifs financiers existants en ayant recours à des informations raisonnables et justifiables conformément au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9 pour déterminer le risque de crédit des éléments respectifs à la date de leur comptabilisation initiale, et a comparé ce risque au risque de crédit au 1^{er} janvier 2018. Le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante par suite de l'application de l'IFRS 9.

c. *Modèle général de comptabilité de couverture*

Nous avons appliqué les exigences de l'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2018. Les relations de couverture désignées par la société en vertu de l'IAS 39 sont semblables aux relations de couverture admissibles en vertu de l'IFRS 9.

d. IAS 1, *Présentation des états financiers*

L'IAS 1, telle qu'elle a été modifiée par l'IFRS 9, exige que les produits d'intérêts soient présentés dans un poste distinct dans les comptes de résultat net. Nous avons appliqué cette exigence au 1^{er} janvier 2018 et avons révisé l'information de la période comparative en conséquence.

II. IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. En conséquence, la société a modifié sa méthode comptable relative à la comptabilisation des produits des activités ordinaires. La société a choisi d'adopter l'IFRS 15 de façon rétroactive en appliquant la mesure de simplification prévue par la méthode de transition rétrospective modifiée et a choisi d'appliquer la norme uniquement aux contrats en cours à la date de première application. L'incidence cumulative de l'application initiale de l'IFRS 15 était de néant. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont présentées selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

En vertu de l'IFRS 15, la société évalue si les contrats qu'elle conclut répondent à la définition d'un contrat conclu avec un client à la passation du contrat et sur une base continue s'il y a une indication de changements importants dans les faits et les circonstances. Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction du prix de transaction spécifié dans un contrat conclu avec un client. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Dans le cas de certains contrats, les produits des activités ordinaires peuvent être comptabilisés au montant facturé, tel que le permet la mesure de simplification de la facture, si ce montant correspond directement à la prestation de la société à la date considérée. La société exclut des produits des activités ordinaires les montants perçus pour le compte de tiers.

Veuillez vous reporter aux notes 2, 3 et 5 des états financiers pour obtenir plus de renseignements liés aux IFRS 9 et 15.

Modifications comptables futures

IFRS 16, *Contrats de location*

Les normes comptables qui ont déjà été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur et que la société n'a pas encore appliquées comprennent l'IFRS 16, *Contrats de location* («IFRS 16»). En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 qui remplace les indications actuelles de l'IFRS pour les contrats de location. Selon les indications, les preneurs sont tenus de déterminer si le contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple, selon certains critères. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'état de la situation financière, tandis que les contrats de location simple ne le sont pas. En vertu de l'IFRS 16, les preneurs devront comptabiliser un passif lié au contrat de location et un droit d'utilisation de l'actif pour pratiquement tous les contrats de location. Les preneurs pourront appliquer une exemption facultative leur permettant de ne pas comptabiliser certains contrats de location à court terme et contrats de location de faible valeur. De plus, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location seront modifiés, car, en vertu de l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location simple comptabilisées sur une base linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour les actifs et une charge d'intérêts liée au titre des obligations locatives. Pour les bailleurs, la comptabilité demeure essentiellement inchangée.

L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme doit être adoptée rétrospectivement ou selon une approche rétrospective modifiée. Au moment de la transition, TransAlta a choisi d'appliquer l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée à compter du 1^{er} janvier 2019. À la première application de l'IFRS 16, la société s'est prévaluée des mesures de simplification permises par la norme ci-après :

- Exemptions relatives aux contrats de location à court terme dont la durée résiduelle est d'au plus 12 mois au 1^{er} janvier 2019 et aux contrats de location dont l'objet sous-jacent est de faible valeur.
- Exclusion des coûts directs initiaux aux fins de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application.
- Utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui renferme des options de prolongation ou de résiliation.

- Évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement au contrat de location immédiatement avant la date de la première application.

La société a presque terminé son évaluation des contrats de location simple existants. La société estime que l'incidence quantitative de l'adoption de l'IFRS 16 sera une augmentation allant de 10 millions de dollars à 14 millions de dollars du total des actifs et des passifs relativement aux actifs au titre du droit d'utilisation et aux obligations locatives, respectivement, au 1^{er} janvier 2019.

Résultats du quatrième trimestre

Faits saillants financiers consolidés

Trois mois clos les 31 décembre	2018	2017
Production d'énergie renouvelable (GWh) ¹	1 107	1 123
Produits des activités ordinaires	140	134
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	93	33
BAIIA aux fins de comparaison ²	133	118
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ²	108	111
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	103	30
Liquidités disponibles à des fins de distribution ²	85	88
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,35	0,13
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action ²	0,41	0,44
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action ²	0,32	0,35
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,23	0,31
Dividendes versés par action ordinaire	0,23	0,23

1) Comprend la production des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

2) Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

- Le résultat net présenté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a augmenté de 60 millions de dollars, surtout en raison de la hausse des produits financiers et des produits d'intérêts de 28 millions de dollars pour l'exercice en cours tirés des placements dans des filiales de TransAlta. Une dépréciation au titre des actions privilégiées reflète australiennes de 23 millions de dollars a eu une incidence négative sur les résultats de 2017.
- Le BAIIA aux fins de comparaison a été supérieur au quatrième trimestre de 2018, surtout en raison de l'augmentation du BAIIA aux fins de comparaison respectivement de 11 millions de dollars, 4 millions de dollars et 5 millions de dollars pour le secteur Gaz au Canada, le secteur Gaz en Australie, et le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis, en partie contrebalancée par une diminution de 6 millions de dollars pour le secteur Énergie éolienne au Canada.
- La production d'énergie renouvelable a diminué de 16 GWh en raison de la baisse de la production d'énergie éolienne et d'énergie hydroélectrique au Canada, le tout en partie contrebalancé par une hausse de la production d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les liquidités disponibles aux fins de distribution fournissent aux utilisateurs des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

Trois mois clos les 31 décembre	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	103	30
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	20	62
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement	123	92
Ajustements :		
Dépenses d'investissement de maintien	(14)	(6)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(1)	1
Produits financiers et produits d'intérêts	(46)	(18)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières ¹	46	42
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	108	111
Déduire :		
Remboursements du capital de la dette amortissable	(23)	(23)
Liquidités disponibles à des fins de distribution	85	88
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	263	250
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action	0,41	0,44
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,32	0,35

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers présentés dans le présent rapport de gestion.

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA présenté et du BAIIA aux fins de comparaison :

Trois mois clos le 31 décembre 2018	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	140	—	55	195
Combustible, redevances et autres coûts de vente ²	26	—	2	28
Marge brute	114	—	53	167
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	22	—	10	32
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	—	—	2
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(5)	5	—	—
Produits financiers	(35)	35	—	—
Produits d'intérêts	(11)	11	—	—
Profit de change	(13)	13	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	154	(64)	43	133

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) À compter du troisième trimestre de 2017, les montants liés aux participations financières incluent l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Trois mois clos le 31 décembre 2017

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	134	—	50	184
Combustible, redevances et autres coûts de vente ²	25	—	5	30
Marge brute	109	—	45	154
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	23	—	11	34
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	—	—	2
Produits financiers	(6)	6	—	—
Produits d'intérêts	(12)	12	—	—
Profit de change	(12)	12	—	—
Dépréciation d'un placement	23	(23)	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	91	(7)	34	118

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) À compter du troisième trimestre de 2017, les montants liés aux participations financières incluent l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Le tableau ci-après présente le rapprochement de nos produits financiers et produits d'intérêts et du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière :

Trois mois clos les 31 décembre	2018			2017		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis ¹	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Australie	Total
BAIIA aux fins de comparaison	10	33	43	5	29	34
Dépenses d'investissement de maintien	(1)	(2)	(3)	—	(2)	(2)
Variation des créances à long terme	—	5	5	—	6	6
Charge d'impôt exigible	—	(2)	(2)	—	—	—
Produits d'intérêts	—	3	3	—	—	—
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(1)	—	(1)	—	—	—
Ajustement du taux de change, réserves et autre	—	1	1	—	4	4
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	8	38	46	5	37	42
Remboursement de capital	(3)	—	(3)	(3)	(14)	(17)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier	1	2	3	(2)	(5)	(7)
Produits financiers et produits d'intérêts	6	40	46	—	18	18

Les produits financiers et les produits d'intérêts sont présentés dans le compte de résultat comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018			2017		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis ¹	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Australie	Total
Produits financiers	6	29	35	—	6	6
Produits d'intérêts	—	11	11	—	12	12
Total des produits financiers et des produits d'intérêts	6	40	46	—	18	18

1) Compte tenu du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion).

Rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Trois mois clos les 31 décembre	2018			2017		
	Actifs détenus	Participations financières	Total	Actifs détenus	Participations financières	Total
BAIIA aux fins de comparaison	90	43	133	84	34	118
Charge d'intérêts	(7)	—	(7)	(12)	—	(12)
Variation des créances à long terme	—	5	5	—	6	6
Dépenses d'investissement de maintien	(14)	(3)	(17)	(6)	(2)	(8)
Charge d'impôt exigible	(2)	(2)	(4)	(1)	—	(1)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	(1)	(1)	—	—	—
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(1)	—	(1)	1	—	1
Perte latente sur les activités de gestion du risque	1	—	1	1	—	1
Perte de change réalisée	—	—	—	(1)	—	(1)
Provisions	(2)	—	(2)	—	—	—
Produits d'intérêts	—	3	3	—	—	—
Ajustement du taux de change, réserves et autre	(3)	1	(2)	3	4	7
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	62	46	108	69	42	111

Analyse du BAIIA aux fins de comparaison et des résultats d'exploitation

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison d'une période à l'autre fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier et des dépenses d'investissement de maintien sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta.

Trois mois clos les 31 décembre	Production d'énergie renouvelable - moyenne à long terme (GWh) ¹	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2018	2017	2018	2017
Énergie éolienne - Canada	948	927	938	67	73
Énergie hydroélectrique - Canada	83	46	58	2	2
Énergie éolienne - États-Unis	153	134	127	10	5
Total - Énergie renouvelable	1 184	1 107	1 123	79	80
Gaz - Canada		247	341	26	15
Gaz - Australie		457	457	33	29
Siège social		—	—	(5)	(6)
Total		1 833	1 921	133	118

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

- Énergie éolienne au Canada : Le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 6 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des ressources éoliennes et de la hausse des coûts de contrat sur certaines ententes de service à long terme.
- Énergie hydroélectrique au Canada : Le BAIIA aux fins de comparaison est comparable à celui de 2017.
- Énergie éolienne aux États-Unis : La hausse de 5 millions de dollars du BAIIA aux fins de comparaison de 2018 est attribuable aux acquisitions du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar.
- Gaz au Canada : Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 11 millions de dollars par rapport à celui de 2017, surtout en raison des incidences favorables du marché et de la diminution des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration.

- Gaz en Australie : Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 4 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent principalement en raison de l'augmentation du BAIIA de la centrale de South Hedland, en partie contrebalancée par la baisse des produits tirés des contrats de location-financement attribuable à l'acquisition de la centrale de Solomon par FMG le 1^{er} novembre 2017.
- Siège social : Les charges du siège social ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison des frais d'aménagement de 1 million de dollars versés à TransAlta en 2017 à la conclusion du CAÉ avec Énergie NB relativement à l'expansion du parc éolien de Kent Hills.

Principales informations trimestrielles

	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018
Produits des activités ordinaires	125	107	90	140
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	66	65	12	93
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	132	72	78	103
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	97	73	67	108
Liquidités disponibles à des fins de distribution	96	51	65	85
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,26	0,26	0,05	0,35
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,38	0,20	0,25	0,32

	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017
Produits des activités ordinaires ¹	124	110	91	134
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	27	22	(73)	33
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	100	73	87	30
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	83	64	70	111
Liquidités disponibles à des fins de distribution	83	43	70	88
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,12	0,10	(0,30)	0,13
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,37	0,19	0,29	0,35

1) Les premier, deuxième et troisième trimestres de 2017 ont été révisés pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires ou toute autre mesure présentée dans ce tableau.

Nos activités fluctuent en fonction des variations saisonnières, les premier et quatrième trimestres comptant les volumes d'énergie éolienne les plus importants et les deuxième et troisième trimestres comptant les volumes d'énergie hydroélectrique les plus importants. Comme l'énergie éolienne constitue la majeure partie de notre portefeuille, des produits et des résultats plus élevés sont attendus aux premier et quatrième trimestres. En avril 2018, nous avons acquis des participations financières dans le projet de parc éolien Big Level et, en mai 2018, nous avons acquis directement Kent Breeze et fait l'acquisition de participations financières dans le parc éolien Lakeswind et les projets d'énergie solaire Mass Solar. Notre résultat après ces placements tient compte de diverses incidences liées aux instruments financiers :

- Les profits de change sur les instruments libellés en dollars australiens au premier trimestre de 2018 et aux premier et quatrième trimestres de 2017 et les pertes aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2018 et aux deuxième et troisième trimestres de 2017.
- Les profits de change sur les instruments libellés en dollars américains aux premier, deuxième et quatrième trimestres de 2018 et les pertes au troisième trimestre de 2018 et aux trois premiers trimestres de 2017.
- Aux troisième et quatrième trimestres de 2017, nous avons comptabilisé une dépréciation des actions privilégiées reflet australiennes. Avec l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les profits ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net.

Contrôles et procédures

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière («CIIF») pertinent et de contrôles et procédures de communication de l'information («CPCI»). Le CIIF et les CPCI au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 n'ont fait l'objet d'aucun changement ayant eu une incidence importante ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur notre CIIF et nos CPCI.

Le CIIF est un cadre conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction s'est appuyée sur le cadre intégré de contrôle interne publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («cadre de travail de 2013») pour évaluer l'efficacité du CIIF de la société.

Les CPCI désignent les contrôles et autres procédures visant à assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les CPCI comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour nous assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est consignée et communiquée à la direction, y compris notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à notre obligation de communication de l'information.

Ensemble, les cadres que constituent le CIIF et les CPCI fournissent un contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information. En concevant et en évaluant notre CIIF et nos CPCI, la direction reconnaît que tous les contrôles et procédures, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent que fournir une assurance raisonnable pour ce qui est d'atteindre les objectifs souhaités en matière de contrôle et, par conséquent, ne permettent pas nécessairement de prévenir ou de détecter toutes les anomalies. De plus, l'efficacité du CIIF est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures varie.

La direction a évalué, avec la participation de notre chef de la direction et de notre chef de la direction des finances, l'efficacité de notre CIIF et de nos CPCI à la fin de la période visée par le présent rapport. En se fondant sur l'évaluation ci-dessus, notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances ont conclu que, en date du 31 décembre 2018, fin de la période visée par le présent rapport, notre CIIF et nos CPCI étaient efficaces.